



Rapport d'activités

Bilan et perspectives

2014 / 2016

PAYS D'APT
LUBERON



www.paysapt-luberon.fr

PREAMBULE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. » Ce rapport a été élaboré en coordination avec les services communautaires.



EDITO

2015, Une intercommunalité respectueuse de ses engagements... Des projets d'envergure, stabilité budgétaire et gestion rigoureuse

Je vous invite à découvrir le rapport d'activités 2015 au fil duquel, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, présente les actions portées et réalisées par la collectivité au travers de ses compétences. Deux ans déjà que la fusion entre la Communauté de communes du Pont Julien et celle du Pays d'Apt, a eu lieu...deux ans au cours desquels le projet communautaire s'est renforcé et affiné autour de principes essentiels liant ceux et celles qui sont au service de nos administrés, à savoir le développement authentique et solidaire de notre territoire.

Juillet 2015, a marqué un tournant suite à l'annulation des élections de la Ville d'Apt, reconfigurant la composition des élus siégeant au sein du Conseil communautaire. Des changements certes, mais un rassemblement et une cohésion toujours présents afin de poursuivre le travail engagé par l'équipe politique précédente que je tiens à remercier vivement.

La Communauté de communes pleinement opérationnelle aujourd'hui vous présente au travers de ce rapport les grandes lignes des actions réalisées et ce malgré un contexte national défavorable, symbolisé par la baisse des dotations financières de l'Etat aux collectivités qui représentent, pour la période 2014 -2017, une diminution de plus de 1,2 millions d'€ pour notre institution d'une part et d'autre part, par la montée en charge de la péréquation entre collectivités à laquelle la CCPAL contribue à hauteur de 800 000 € sur cette même période. Malgré ces difficultés nous avons su maintenir le cap en préservant notre capacité d'épargne et en donnant la priorité aux investissements.

Parmi les points forts de cette année 2015, retenons les avancées sur le Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que le Programme d'Aménagement solidaire en matière d'aménagement du territoire, la marche vers la fin de la fracture numérique avec la signature de la convention du plan quinquennal de déploiement de la fibre optique avec le conseil Départemental de Vaucluse, les efforts constants pour le maintien d'une qualité de service en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement avec plus 2 170 000 € HT consacrés en travaux et équipements sur l'ensemble du réseau.

Je souhaite également mettre en lumière l'attachement de nos élus aux enjeux liés à la petite enfance, notamment celui de l'attractivité du territoire pour les familles, ainsi fut inaugurée en janvier 2015 une nouvelle crèche à Gargas, offrant 30 places à nos jeunes enfants. Pour les plus grands...avec plus de 1 600 scolaires concernés, le Conservatoire à rayonnement intercommunal a porté des projets pédagogiques ambitieux et originaux. La collectivité a dédié plus de 725 000 € HT pour la réhabilitation de l'établissement, adaptant ainsi plus de 1000m² pour un lieu parfaitement adapté aux besoins de nos musiciens !

Notre territoire bénéficie d'un cadre exceptionnel, il mérite d'être valorisé, ainsi au titre de notre compétence en matière de tourisme, l'interco a mis en place le dispositif du guide i-mobile™, véritable bureau d'informations touristique installé gratuitement chez les partenaires qui le souhaitent. A ce jour, hors les 25 boitiers communaux, ce sont plus de 40 points qui en sont équipés. Et la révolution numérique ne s'est pas arrêtée là, puisque désormais labellisée « territoire French Tech Culture » aux côtés d'Avignon, Arles, Carpentras et Nîmes, la Communauté de communes se positionne avec fierté comme un secteur propice au développement des entreprises High Tech.

Je vous laisse découvrir au gré des pages, les actions de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon au service des habitants et de leur avenir !

Gilles RIPERT

Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

SOMMAIRE

1 GOUVERNANCE & INSTANCES

- 6 **Carte d'identité**
- 10 **Instances**
- 17 **Partenaires**
- 18 **Compétences**

2 COMPÉTENCES SOLIDARITE & PROXIMITÉ

- 20 **Aménagement du territoire**
- 22 **Développement économique**
- 25 **Développement social et logement**
- 26 **Petite Enfance**
- 28 **Environnement / Eau & Assainissement / GEMAPI / Déchets ménagers**
- 37 **Participation au SDIS**
- 38 **Tourisme**
- 40 **Développement culturel / Conservatoire de musique intercommunal**

3 MOYENS HUMAINS & FINANCIERS

- 45 **Services et effectifs**
- 47 **Finances**
- 51 **Patrimoine**
- 52 **Urbanisme / Informatique**
- 53 **Communication**
- 54 **Secrétariat général**
- 55 **Infos pratiques**
- 55 **Coordonnées des services**

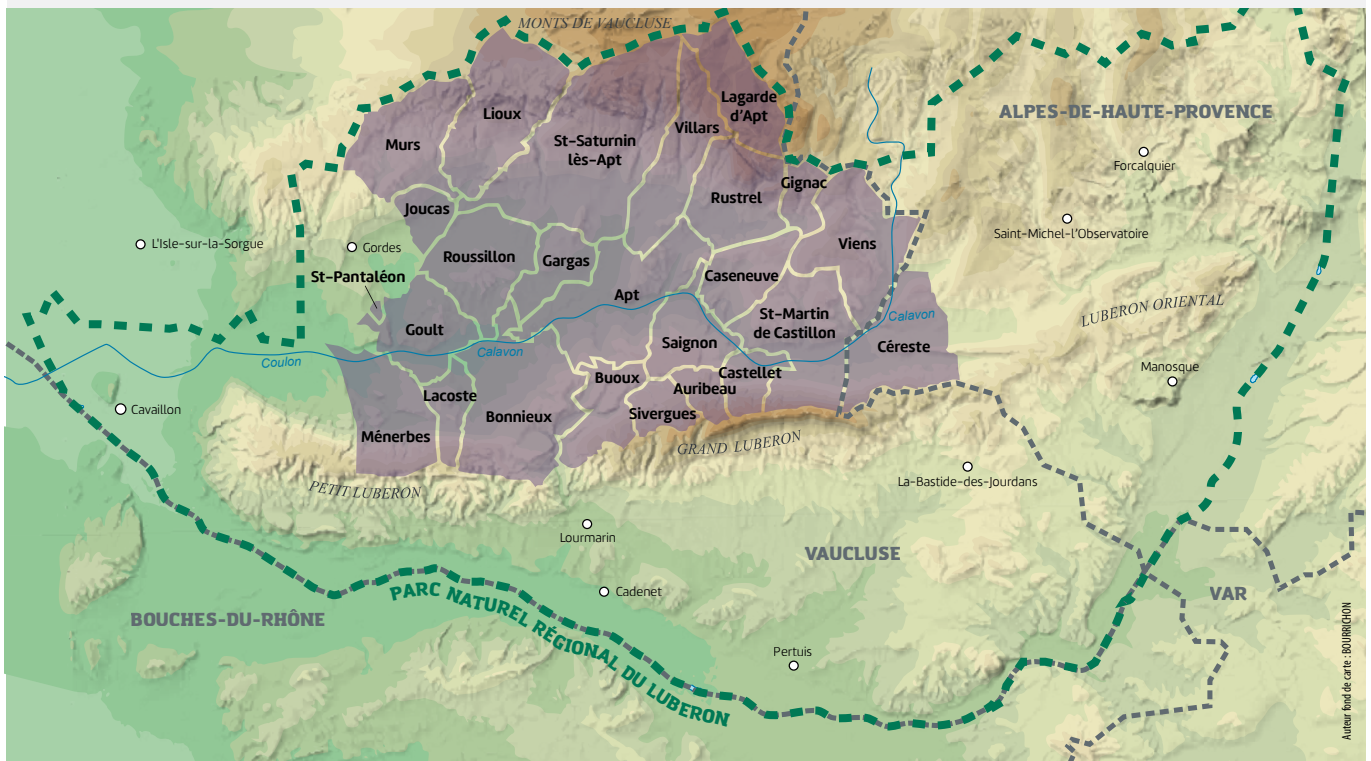
1

GOUVERNANCE & INSTANCES



AU CŒUR DU PARC NATUREL REGIONAL, LE PAYS D'APT LUBERON : UNE INTERCO DE PROJETS, AUTHENTIQUE ET SOLIDAIRE !

Des services publics de proximité au plus près de la réalité des besoins, sur un territoire de renommée internationale et composé de villages pittoresques de Provence !



Compétences

Aménagement de l'espace
Développement économique et touristique
Protection et mise en valeur de l'environnement
Politique du logement
Voie d'intérêt communautaire
Construction, entretien et fonctionnement
D'équipements culturels et sportifs
Petite enfance, jeunesse
Développement culturel
Gens du Voyage
Santé
Gestion des milieux aquatiques

25 communes

570 km²
31240 habitants

- Territoire PNRL : Zone de Nature et de silence, Secteur de valeur biologique majeur, Milieux naturels exceptionnels
- Territoire Espace Valléen
- 16 communes classées Zone de Montagnes
- Territoire intégré Réseau Natura2000 : Zones Spéciales de Conservation et de Protection
- 2 villages classés - Label « Plus beaux villages de France »
- 19 monuments historiques classés
- Sites classés du Massif des Ogres

CHIFFRES CLÉS

27 Zones d'activités commerciales et industrielles
6500 entreprises
450 km de réseau d'eau potable
275 km de desserte d'assainissement collectif
1,9 millions de m³ d'eau distribuée
36 stations d'épuration
8 crèches
4 millions de nuitées touristiques/an

CARTE D'IDENTITÉ

QU'EST-CE QUE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

L'intercommunalité est le rassemblement institutionnel de plusieurs communes qui partagent un projet de développement. Pour la réalisation de ce projet, les communes mettent en commun leurs moyens et leurs ressources dans un souci d'efficacité de la gestion publique.

Représentant à elles seules 40% des communes de l'Union européenne, les 36.782 municipalités françaises garantissent une proximité réelle à l'action publique ainsi qu'un important gisement d'énergies civiques. C'est pour pallier ces difficultés structurelles que, dès la fin du XIX^{ème} siècle, les premières formes d'intercommunalité technique ont encouragé les communes à s'associer pour répondre aux besoins d'équipement du territoire (électrification, adduction d'eau, assainissement, voirie...).

Depuis 1999, l'intercommunalité se déploie sous la forme de communautés de communes, communautés d'agglomération (plus de 50.000 habitants avec ville-centre de 15.000 habitants), et de communautés urbaines (plus de 450.000 habitants). La loi du 16 décembre 2010 a créé un nouveau statut de "métropoles" (plus de 500.000 habitants), elle a rendu également obligatoire l'appartenance à un EPCI à compter du 1^{er} juillet 2013. La loi du 27 janvier 2014 a modifié le paysage de l'intercommunalité, notamment s'agissant des métropoles.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a prolongé ce mouvement en faveur de l'intercommunalité à fiscalité propre, en relevant le seuil minimal de constitution d'un EPCI et en élargissant les compétences obligatoires des intercommunalités, tout en laissant une place importante aux communes au sein de ce qui est appelé le "bloc communal", notamment en matière démocratique.

Sources : "Assemblée des communautés de France" - www.adcf.org

Intercommunalités de Vaucluse

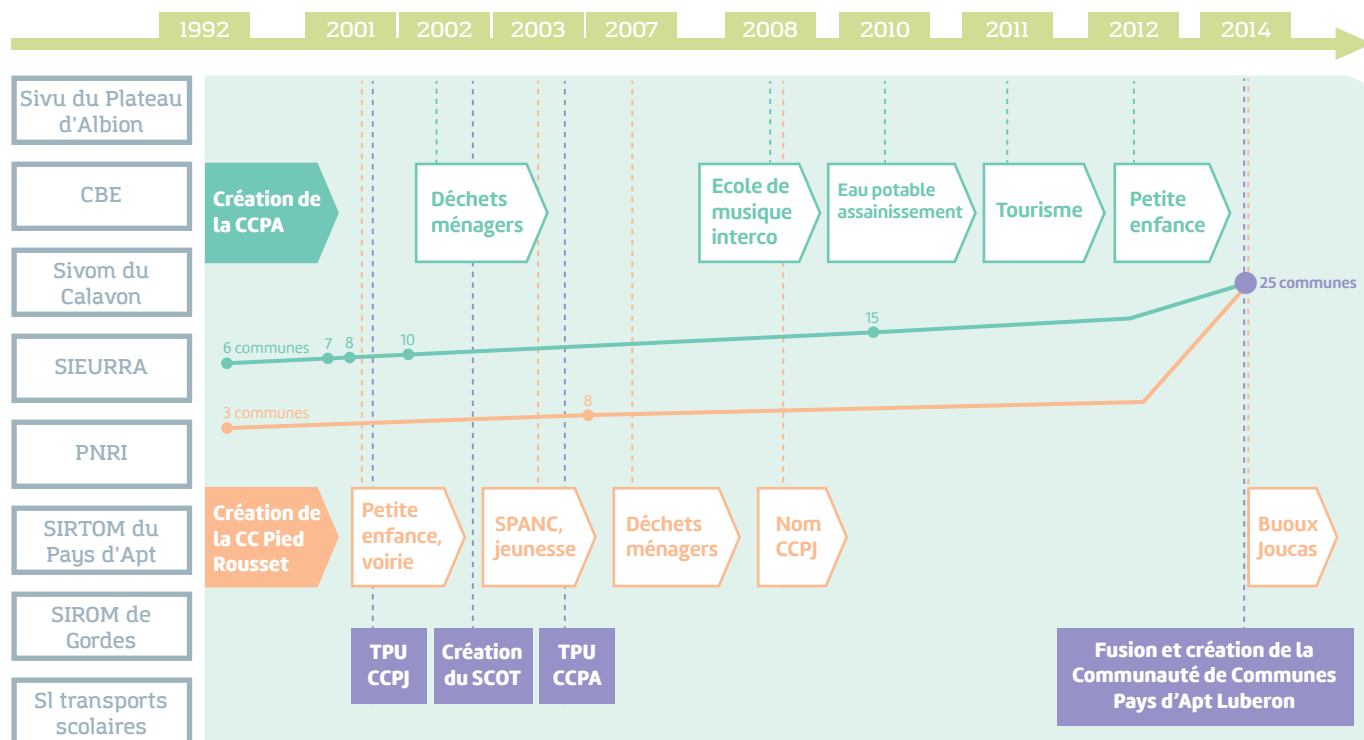


La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a été constituée au 1^{er} janvier 2014 conformément à l'arrêté interpréfectoral du 31 mai 2013, prescrivant la fusion de la Communauté de communes du Pays d'Apt et la Communauté de communes du Pont Julien avec l'intégration des communes de Buoux et Joucas.

La Communauté de communes issue de la fusion a pris le nom de « Communauté de communes du Pays d'Apt-Pont Julien ». Par arrêté interpréfectoral du 17 juin 2014, la dénomination devient « Communauté de communes Pays d'Apt Luberon ». Elle est composée

par les communes d'Apt, Auribeau, Bonnieux, Buoux, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gargas, Gignac, Goult, Joucas, Lacoste, Lagarde d'Apt, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sivergues, Viens et Villars.

Les statuts en vigueur au 1^{er} janvier 2014 ont été fixés par arrêté interpréfectoral du 31 mai 2013. Les statuts ont été modifiés suite au conseil communautaire du 30 janvier 2014, validés par arrêté du 17 juin 2014.



Quatre lignes de force guident cette démarche de coopération intercommunale

- Allier développement et authenticité
- Se développer dans la solidarité
- Miser sur le développement durable
- Devenir le moteur d'un développement dynamique





Apt

12 683 habitants
Maire Dominique Santoni
Mairie 0490740034



Castellet

126 habitants
Maire Edmond Gintoli
Mairie 0490752166



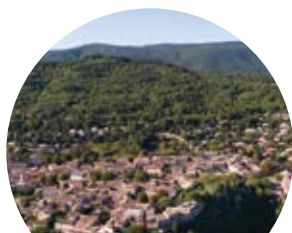
Joucas

336 habitants
Maire Lucien Aubert
Mairie 0490057800



Auribeau

77 habitants
Maire Frédéric Nervi
Mairie 0490752065



Céreste

1231 habitants
Maire Gérard Baumel
Mairie 0492790015



Lacoste

425 habitants
Maire Mathias Hauptmann
Mairie 0490758497



Bonnieux

1404 habitants
Maire Pascal Ragot
Mairie 0490758006



Gargas

2924 habitants
Maire Maxime Bey
Mairie 0490741270



Lagarde-d'Apt

36 habitants
Maire Elisabeth Murat
Mairie 0490750093



Buoux

110 habitants
Maire Philippe Roux
Mairie 0490743605



Gignac

59 habitants
Maire Sylvie Pasquini
Mairie 0490742074



Lioux

254 habitants
Maire Francis Farge
Mairie 0490056164



Caseneuve

511 habitants
Maire Gilles Ripert
Mairie 0490752001



Goult

1189 habitants
Maire Didier Perello
Mairie 0490722016



Ménerbes

1032 habitants
Maire Christian Ruffinatto
Mairie 0490722205



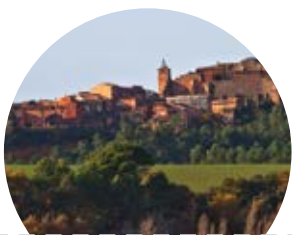
Murs

419 habitants
Maire Xavier Arena
Mairie 0490726000



Saint-Pantaléon

211 habitants
Maire Luc Mille
Mairie 0490722308



Roussillon

1353 habitants
Maire Gisèle Bonnelly
Mairie 0490056016



Saint-Saturnin-Lès-Apt

2791 habitants
Maire Christian Bellot
Mairie 0490754312



Rustrel

765 habitants
Maire Pierre Tartanson
Mairie 0490049109



Sivergues

39 habitants
Maire Gisèle Martin
Mairie 0490740293



Saignon

1046 habitants
Maire Jean-Pierre Haucourt
Mairie 0490741630



Viens

631 habitants
Maire Mireille Dumeste
Mairie 0490752002



Saint-Martin-de-Castillon

769 habitants
Maire Pierre Carbonnel
Mairie 0490752008



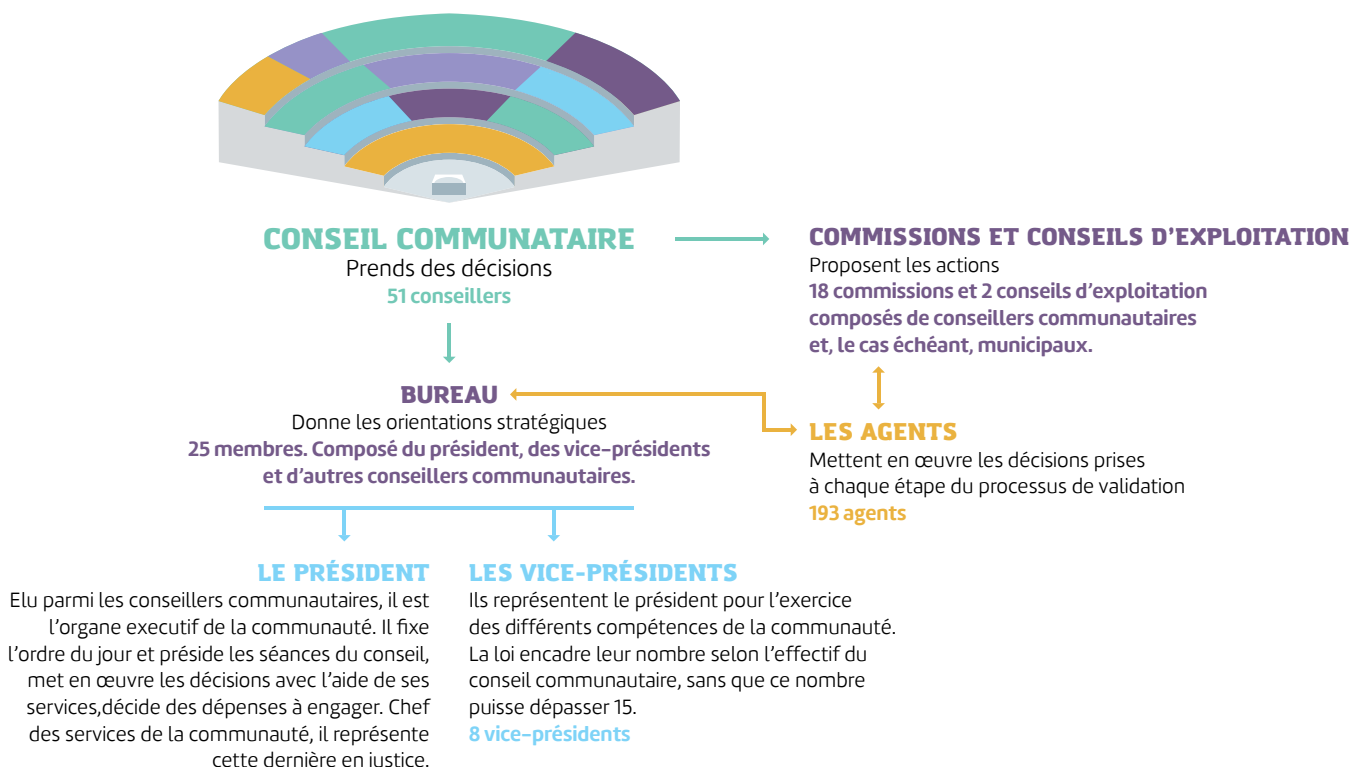
Villars

818 habitants
Maire Guy Sallier
Mairie 0490754001

INSTANCES

Le Président et le Conseil communautaire constituent les organes exécutif et délibératif de la CCPAL. Le bureau et les commissions thématiques en sont quant à eux les instances de réflexion et de proposition.

Fonctionnement des instances en intercommunalité



Conseil communautaire

Compte tenu de l'annulation des élections municipales de la commune d'Apt par décision du Conseil d'Etat du 22 juillet 2015 et de l'arrêté interpréfectoral du 23 juillet 2015, la CCPAL est administrée par un Conseil Communautaire composé de 51 délégués (au lieu de 58/59 avant le 23 juillet 2015). Il se réunit régulièrement pour prendre, au terme d'un débat entre les représentants de chaque commune membre, les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la CCPAL et à l'engagement de ses actions.

CHIFFRES CLÉS

- 1 Président
- 8 Vice-Présidents
- 51 Conseillers Communautaires titulaires
- 19 Conseillers Communautaires suppléants
- 15 réunions du conseil communautaire
- 201 délibérations prises.

Apt	19	
Auribeau	1	
Bonnieux	2	
Buoux	1	
Caseneuve	1	
Castellet	1	
Céreste	1	
Gargas	4	
Gignac	1	
Goult	1	
Joucas	1	
Lacoste	1	
Lagarde d'Apt	1	
Lioux	1	
Ménerbes	1	
Murs	1	
Roussillon	2	
Rustrel	1	
Saignon	1	
St.-Martin-de-Castillon	1	
St.-Panttaléon	1	
St.-Saturnin-Lès-Apt	4	
Sivergues	1	
Viens	1	
Villars	1	

Bureau

Par délibération du 22 mai 2014, le conseil communautaire a délégué au bureau certaines compétences pour lesquelles il a capacité à délibérer. Le Président, les huit vice-présidents et les 25 maires des communes membres (ou leur représentant) sont membres du bureau.

CHIFFRES CLÉS

9 réunions
27 membres
55 délibérations prises

Commissions

Elles sont un lieu de réflexion et de proposition, des instances consultatives et de travail auxquelles le Conseil communautaire décide de confier l'étude des questions sur lesquelles il aura éventuellement à se prononcer. Elle est l'expression d'un réel débat démocratique entre les représentants des 25 communes. Le président restant le Président de droit de toutes les commissions. La composition des commissions consultatives est fixée par délibération, leurs compositions peuvent s'étendre à des membres extérieurs.

CHIFFRES CLÉS

15 commissions
26 réunions

11 COMMISSIONS OPERATIONNELLES

- Budget/Finances
- Communication
- Culture/Enseignement Artistique
- Déchets Ménagers
- Développement Economique
- SCOT
- Environnement-Développement Durable
- Gens Du Voyage
- Patrimoine
- Petite Enfance/Jeunesse
- Voirie

3 COMMISSIONS FONCTIONNELLES

- Commission d'appels offres (CAO)
- Commission Marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Délégation service public (DSP)

2 COMMISSIONS CONSULTATIVES

- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Conseils d'exploitation

1 Conseil d'exploitation du service eau et assainissement – Composé de 12 membres issus du conseil communautaire et de 4 membres extérieurs.

1 Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme intercommunal composé de 44 membres titulaires et de 44 suppléants.

CHIFFRES CLÉS

2 conseils d'exploitations
15 réunions

Élus de la CCPAL

<p>Gilles RIPERT Maire de Caseneuve Président de la CCPAL Vice-Président Culture</p>	<p>Vice-Présidents 01/01 au 23/06/ 2015</p>	<p>23 juillet 2015 Arrêté interpréfectoral Annulation des élections municipales de la Villes d’Apt entraînant la modification de la composition du Conseil communautaire de la CCPAL. 06/11 au 31/12/2015</p>
	<p>Gérard BAUMEL Maire de Céreste Vice-Président Communication</p>	<p>Gérard BAUMEL Maire de Céreste Vice-Président Communication et Santé</p>
	<p>Gisèle BONNELLY Maire de Roussillon Vice-Présidente Petite Enfance</p>	<p>Gisèle BONNELLY Maire de Roussillon Vice-Présidente Petite enfance/Jeunesse</p>
	<p>Pierre CARBONNEL Maire de Saint-Martin-de-Castillon Vice-Président Eau et Assainissement</p>	<p>Pierre CARBONNEL Maire de Saint-Martin-de-Castillon Vice-Président Eau & Assainissement</p>
	<p>Olivier CUREL Maire d’Apt Vice-Président Tourisme</p>	<p>Jean AILLAUD Vice-Président Economie et attractivité du territoire</p>
	<p>Marie-Christine KADLER Vice-Présidente Développement Durable</p>	<p>Frédéric SACCO Vice-Président Tourisme et Développement Durable</p>
	<p>Philippe LEBAS Vice-Président Développement Economique</p>	<p>Philippe LEBAS Vice-Président Patrimoine et travaux</p>
	<p>Didier PERELLO Maire de Goult - Vice-Président Finances</p>	<p>Didier PERELLO Maire de Goult Vice-Président Ressources et Aménagement du territoire</p>
	<p>Marie RAMBAUD Vice-Président Culture</p>	<p>Dominique SANTONI Maire d’Apt Vice-Présidente Territoire & Proximité</p>



Conseil communautaire / Bureau

		Délégués titulaires conseil communautaire	
		Du 1 ^{er} janvier 2015 au 22 juillet 2015 58 délégués communautaires titulaires 8 suppléants 01/01 au 23/06/2015	Du 6 novembre au 31 décembre 2015 51 délégués communautaires titulaires 20 suppléants 06/11 au 31/12/2015
Apt		Olivier CUREL (M) (V) (B) – Isabelle PITON – Jean-François DORE – Marie-Christine KADLER (B) Solange BECERRA – Bruno BOUSCARLE – Nessrine DAHMOUL – Christophe CARMINATI – Céline RIGOUARD – Thierry CARRELET – Catherine DELAYE – Michel THERY – Marie RAMBAUD (V) (B) – Roger FERNANDEZ DE RODRIGUEZ – Dominique SANTONI – Jean AILLAUD – Isabelle VICO – André LECOURT	Dominique SANTONI (M) (V) (B) – Jean AILLAUD (V) (B) – Isabelle VICO – André LECOURT – Véronique ARNAUD-DELOY – Cédric MAROS – Marcia ESPINOSA – Patrick ESPITALIER – Isabelle TAILLIER – Frédéric SACCO (V) (B) – Sandrine BEAUTRAIS – Laurent DUCAU – Monique CARRETERO – Jean-Louis DE LONGEAUX – Gaëlle LETTERON – Olivier CUREL – Peggy RAYNE – Christophe CARMINATI – MARYSE LAMY
Auribeau		Michèle STEIN (M) (B)	Frédéric NERVI (M) (B) – Roland CICERO (S)
Bonnieux		Pascal RAGOT (M) (B) – Martine RAVOIRE	Pascal RAGOT (M) (B) – Martine RAVOIRE
Buoux		Philippe ROUX (M) (B)	Philippe ROUX (M) (B) Emmanuel OLLIVIER (S)
Caseneuve		Gilles RIPERT (M) (P) (B) Jean-Pierre SOALHAT (S)	Gilles RIPERT (M) (P) (V) (B) Jean-Pierre SOALHAT (S)
Castellet		Edmond GINTOLI (M) (B) – Monique JEAN (S)	Edmond GINTOLI (M) (B) Monique JEAN (S)
Cereste		Gérard BAUMEL (M) (V) (B) Isabelle BASSO-AMYOT	Gérard BAUMEL (M) (V) (B) Isabelle BASSO-AMYOT (S)
Gargas		Maxime BEY (M) (B) Laurence LE ROY – Bruno VIGNE-ULMIER	Maxime BEY (M) (B) Laurence LE ROY – Bruno VIGNE-ULMIER
Gignac		Sylvie PASQUINI (M) (B) – Béatrix BOREL (S)	Sylvie PASQUINI (M) (B) Béatrix BOREL (S)
Goult		Didier PERELLO (M) (V) (B) Pierrette DROUARD	Didier PERELLO (M) (V) (B) Pierrette DROUARD (S)
Joucas		Lucien AUBERT (M) (B)	Lucien AUBERT (M) (B) Sophie RICHARD (S)
Lacoste		Mathias HAUPTMANN (M) (B) Aline SALVAUDON (S)	Mathias HAUPTMANN (M) (B) Aline SALVAUDON (S)
Lagarde d'apt		Élisabeth MURAT (M) (B) Maryse BONNET (S)	Élisabeth MURAT (M) (B) Maryse BONNET (S)
Lioux		Francis FARGE (M) (B) Patrice FOURNIER (S)	Francis FARGE (M) (B) Patrice FOURNIER (S)
Menerbes		Fabienne GATIMEL – Patrick MERLE (B)	Patrick MERLE (B) – Fabienne GATIMEL (S)
Murs		Xavier ARENA (M) (B) Christian MALBEC (S)	Xavier ARENA (M) (B) Christian MALBEC (S)
Roussillon		Gisèle BONNELLY (M) (V) (B) – André BONHOMME	Gisèle BONNELLY (M) (V) (B) – André BONHOMME
Rustrel		Pierre TARTANSON (M) (B) Philippe ESCOFFIER	Pierre TARTANSON (M) (B) Philippe ESCOFFIER (S)
Saignon		Jean-Pierre HAUCOURT (M) (B) Isabelle BREST	Jean-Pierre HAUCOURT (M) (B) Isabelle BREST (S)
Saint Martin de Castillon		Pierre CARBONNEL (M) (V) (B) Pascal DELAN	Pierre CARBONNEL (M) (V) (B) Pascal DELAN (S)
Saint Pantaleon		Luc MILLE (M) (B) – Paule DAPRES	Luc MILLE (M) (B) – Paule DAPRES (S)
Saint Saturnin Les Apt		Christian BELLOT (M) (B) – Marianne FIELD Philippe LEBAS (B) – Gisèle MAGNE	Christian BELLOT (M) (B) – Marianne FIELD Philippe LEBAS (B) – Gisèle MAGNE
Sivergues		Gisèle MARTIN (M) (B) José DEVAUX (S)	Gisèle MARTIN (M) (B) – José DEVAUX (S)
Viens		Mireille DUMESTE (M) Jean-Pierre PERRON (B)	Mireille DUMESTE (M) (B) Fabien UHRING (S)
Villars		Guy SALLIER (M) (B) – Gérard DETTORI	Guy SALLIER (M) (B) – Gérard DETTORI (S)

Conseil communautaire – 51 délégués titulaires

L'exécutif



Gilles RIPERT

Président CCPAL
En charge de la Culture
Maire de Caseneuve



Jean AILLAUD

Vice-Président
Chargé de l'économie et
attractivité du territoire
Adjoint Mairie d'Apt



Gérard BAUMEL

Vice-Président
Chargé de la communication,
de la santé, de la protection
des populations
Maire de Céreste



Gisèle BONNELLY

Vice-Présidente
Chargée de la petite
enfance et de la jeunesse
Maire de Roussillon

Le bureau



Frédéric NERVI | Maire d'Auribeau



Sylvie PASQUINI | Maire de Gignac



Pascal RAGOT | Maire de Bonnieux



Lucien AUBERT | Maire de Joucas



Philippe ROUX | Maire de Buoux



Mathias HAUPTMANN | Maire de Lacoste



Edmond GINTOLI | Maire de Castellet



Élisabeth MURAT | Maire de Lagarde d'Apt



Maxime BEY | Maire de Gargas



Francis FARGE | Maire de Lioux



Véronique ARNAUD-DELOY | Apt



Sandrine BEAUTRAIS | Apt



André LECOURT | Apt



Laurent DUCAU | Apt



Cédric MAROS | Apt



Monique CARRETERO | Apt



Isabelle VICO | Apt



Jean-Louis DE LONGEAUX | Apt



Isabelle TAILLIER | Apt



Gaëlle LETTERON | Apt



Pierre CARBONNEL
Vice-Président
Chargé de l'eau et de
l'assainissement
Maire de Saint-Martin-
de-Castillon



Philippe LEBAS
Vice-Président
Chargé du patrimoine,
des travaux et de
l'urbanisme



Didier PERELLO
Vice-Président
Chargé des finances,
du budget, du SCOT
et de la voirie
Maire de Gout



Frédéric SACCO
Vice-Président
Chargé du tourisme
et développement
durable
Adjoint Mairie d'Apt



Dominique SANTONI
Vice-Présidente
Chargée de territoire
et proximité, Culture
Maire d'Apt



Patrick MERLE | Conseiller Municipal de Ménerbes



Christian BELLOT | Maire de Saint-Saturnin-lès-Apt



Xavier ARENA | Maire de Murs



Gisèle MARTIN | Maire de Sivergues



Pierre TARTANSON | Maire de Rustrel



Mireille DUMESTE | Maire de Viens



Jean-Pierre HAUCOURT | Maire de Saignon



Guy SALLIER | Maire de Villars



Luc MILLE | Maire de Saint Pantaléon



Olivier CUREL | Apt



Laurence LE ROY | Gargas



Peggy RAYNE | Apt



Bruno VIGNE-ULMIER | Gargas



Christophe CARMINATI | Apt



André BONHOMME | Roussillon



Maryse LAMY | Apt



Marianne FIELD | Saint-Saturnin-lès-Apt



Martine RAVOIRE | Bonnieux



Gisèle MAGNE | Saint-Saturnin-lès-Apt

COMMISSION APPEL OFFRES CAO ET MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE MAPA

La CAO est saisie dans le cadre de procédures formalisées, conformément au code des marchés publics. Cette commission est également consultée pour les Marchés À Procédure Adaptée.

Président
Gilles RIPERT

Suppléant du Président

Philippe LEBAS
Maxime BEY
Gisèle BONNELLY
Pierre CARBONNEL

Olivier CUREL
01/01 au 23/07/2015
Dominique SANTONI
06/11 au 31/12/2015
Didier PERELLO

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES CLECT

Président
Didier Perello
26 membres

Pascal RAGOT
Gilles RIPERT
Edmond GINTOLI
Gérard BAUMEL
Mauricette JESION
Beatrix BOREL
Didier PERELLO
Lucien AUBERT
Mathias HAUPTMANN
Elisabeth MURAT
Francis FARG
Patrick MERLE
Xavier ARENA
Gérard DEBROAS

Pierre TARTANSON
François DUPOUX
Omer VAN GIJSEGHEN
Gérard MATHERON
Luc MILLE
Marianne FIELD
Mireille DUMESTE
Guy SALLIER.

Changement des membres titulaires suivants selon périodes
01/01 au 23/07/2015
Isabelle PITON
Jean-François DORE

Michèle STEIN
Amélie PESSEMESSE

06/11 au 31/12/2015
Dominique SANTONI
Jean AILLAUD
Frédéric NERVI
Philippe ROUX
Réunion 1 fois en 2015

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Président
Gilles Ripert
11 membres

Gilles RIPERT
Isabelle PITON
Patrick MERLE
Pascal RAGOT

Gérard DEBROAS
Hervé PLANCHON
François DUPOUX
Laurence LE ROY

Jacques BONI
Marcelle NIVIERE
Magali LAFFONT
2 réunions

CONSEILS D'EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Président
Pierre Carbonnel
16 membres

12 Membres issus du conseil communautaire
AUBERT Lucien
BEY Maxime
BONHOMME André
CARBONNEL Pierre
HAUCOURT Jean-Pierre
MILLE Luc
RAGOT Pascal

ROUX Philippe
FARGE Francis
SALLIER Guy
Marie-Christine KADLER
01/01 au 23/07/2015
Jean-Pierre PEYRON
01/01 au 23/07/2015
BAUMEL Gérard
06/11 au 31/12/2015
DE LONGEAUX Jean-Louis

06/11 au 31/12/2015
4 membres extérieurs
FLAMME Bernard
JEAN Claude
MALLEGOL Loïc
RUFFINATTO Christian
7 réunions

CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL PAYS D'APT LUBERON

Président
Olivier Curel
jusqu'en 11/2015
Laurent Ducau
04/12/2015
44 titulaires / 44 suppléants

Collège des élus (Titulaires)

Olivier CUREL
Thierry CARRELET
Roland CICERO
Pascal RAGOT
Evelyne BLANC
Franck CID
Michèle DOLE
Marie-Christine MANGEOT
Pierrette FRIMAS
Gérard BAUMEL
Corinne PAIOCCHI
Sylvie PASQUINI
Didier PERELLO
Sophie RICHARD
Mathias HAUPTMANN
Monique PAQUIN
Martine RAYNE
Francis FARGE
Catherine ROSSI
Fabienne GATIMEL
Patricia HAESEVOETS
Gisèle BONNELLY
André BONHOMME
Philippe ESCOFFIER
Gilbert LEGUAY
René GUILLOT
Pauline DAPRES
Yves MARCEAU
Vincent REY
Pierre PESSEMESSE
Céline AUGIER
Marianne CHAMPETIER DE RIBES

Président d'honneur

Jean-Marie MARTIN

Collège des professionnels du tourisme

Représentants des hôteliers

Mickaël CULO

Représentant de l'hôtellerie en plein air

Thierry DELFOSSE

Représentant des hébergements locatifs

Christian ROUGIER

Collège des institutions intéressées par le tourisme

Représentant des activités de pleine nature

André BERGER

Représentant des restaurateurs UMIH VAUCLUSE

MME BROVARNIK

Représentant des sites touristiques du territoire

Sophie LEDUC

Représentant des commerçants et artisans

Nordine SAIHI

Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie du Vaucluse

François MARIANI

Représentant du Parc naturel régional du Luberon

Patrick COHEN

Représentant de l'Agence de développement et de réservation touristiques du Vaucluse

Michel FUILLET

Représentant de l'Agence de développement et de réservation touristiques des Alpes-de-Haute Provence

Pierre DABOUT

Représentant de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiatives PACA

Christian MOURISARD

8 réunions

PARTENAIRES

Représentation des élus de la CCPAL au sein des organismes extérieurs

SIRTOM

50 représentants

50 suppléants

ANPEP

2 représentants

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX

24 délégués

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE D'APT

1 représentant

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RIVIÈRE DU CALAVON-COULON *SIRCC*

42 délégués

CRÈCHE

« LES PITCHOUNETS DE GORDÈS »

1 représentant + 1 suppléant

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2 représentants

CENTRE SOCIAL

ET CULTUREL LOU PASQUIÉ

2 titulaires + 2 suppléants

COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI DU PAYS D'APT *CBE*

2 représentants

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'APT

1 représentant

INITIATIVE LUBERON

2 représentants

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

DURANCE PLATEAU D'ALBION

1 titulaire + 1 suppléant

VAUCLUSE DÉVELOPPEMENT

1 titulaire + 1 suppléant

COMPÉTENCES

Les compétences obligatoires sont celles qui doivent être impérativement transférées à l'EPCI. Pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle, un choix assez large peut s'opérer dans les deux blocs obligatoires (aménagement de l'espace et actions de développement économique). Les compétences optionnelles pour les communautés de communes, sont au nombre de six parmi lesquelles il faut faire un choix d'au moins une – en matière d'environnement, de logement et cadre de vie, de voirie, d'équipements culturels, sportifs, scolaires. Elles sont optionnelles dans la mesure où un choix préalable est possible. Une fois ce choix inscrit dans les statuts, les compétences concernées s'appliquent à toutes les communes-membres. Les compétences facultatives (ou supplémentaires) correspondent à toutes celles qui ne sont pas prévues au titre des compétences obligatoires et optionnelles.

Obligatoires

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
- L'aménagement de l'espace communautaire.
- Le développement des technologies de l'information et de la communication du Haut débit.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- L'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités.
- Réalisation d'opérations de développement et promotion économique.
- Soutien aux structures.
- La mise en œuvre des opérations de développement et de promotion du territoire.
- La définition de la politique touristique intercommunale.

Optionnelles

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Collecte/traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Eau Potable.
- Assainissement collectif et non collectif.
- Développement durable et maîtrise des énergies.

POLITIQUE DU LOGEMENT

- Élaboration d'une politique de l'habitat.

VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

- Aire de loisirs au plan d'eau d'Apt.
- Espace loisirs à Villars.

ACTION SOCIALE

- Petite enfance.
- Enfance-jeunesse.

Facultatives

PARTICIPATION AU SDIS

- PARTICIPATION AU SDIS / Soutien au fonctionnement.

CULTURE

- Développement culturel du territoire.
- Coordination de l'activité culturelle.
- Soutien aux actions et projets de portée intercommunale.
- Création, entretien et gestion du Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal.

GENS DU VOYAGE

- Réalisation, entretien et gestion d'aire(s) d'accueil des gens du voyage de passage.

SANTÉ

- Politique intercommunale de prévention et d'éducation à la santé.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Faciliter la mise en place de la politique de gestion des milieux aquatiques.

2

COMPETENCES SOLIDARITE & PROXIMITE



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
- Plan Aménagement Solidaire (PAS)
- Développement numérique

Le SCOT

Objectifs réalisés – SCOT 2015

Réalisation Phase 1

Validation du diagnostic au projet de territoire

Réalisation Partie 1 de la Phase 2

Élaboration du Projet d'Aménagement et Développement durable

L'année 2015 / le diagnostic

Les principaux enjeux identifiés

Un cadre de vie exceptionnel qui doit être porteur de développement et de positionnement régional. Le Pays d'Apt Luberon bénéficie de plusieurs atouts contribuant à l'attractivité globale de la région PACA : une croissance démographique plus élevée que la moyenne régionale, une renommée touristique nationale et internationale avec la présence de sites emblématiques (Luberon, Ogres, villages perchés...), des entreprises de pointe qui sont des fleurons de l'économie régionale, une qualité de cadre de vie paysager et naturel indéniable.

Néanmoins, ce territoire est concerné par une grande partie des défis soulevés par la Région qui sont **l'accès aux services pour l'ensemble de la population, la diversification de l'offre de logements pour faciliter le parcours résidentiel, l'accès à la mobilité, qui constitue une question délicate sur un territoire rural, la mise en œuvre d'une stratégie touristique exemplaire permettant de canaliser les flux touristiques et limiter leurs impacts sur le fonctionnement des milieux, une gestion plus économe du foncier grâce à des modes d'urbanisme plus vertueux.**

REPÈRES

Montant de l'étude **205 566 €**
 Montant des subventions **164 452 € 80 %**
 Autofinancement **41 114 € 20%**

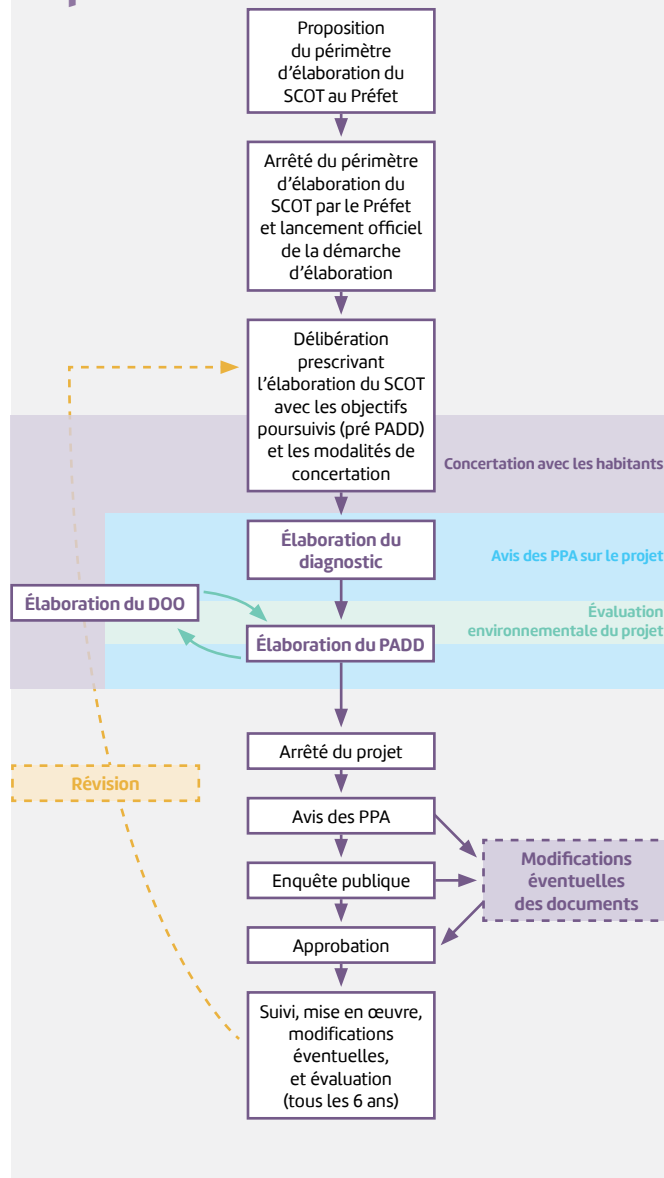
30 réunions de travail
16 Décembre réunion publique de présentation

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Formaliser « un projet de territoire » à l'échelle de la communauté de communes

Le SCOT est un document d'urbanisme supra communal de portée réglementaire qui vise à **mettre en adéquation les différentes politiques publiques** dans les domaines **de l'environnement, de l'habitat, de l'économie et des déplacements. Il détermine des orientations générales** de l'espace, l'équilibre à maintenir entre zones à urbaniser, zones naturelles, agricoles ou forestières et fixe des **objectifs en matière d'équilibre** de l'habitat, de mixité sociale, de mobilité, d'équipements commerciaux ou d'espaces à vocation économique.

La procédure



Les temps forts de la validation du diagnostic SCOT et de la phase d'élaboration du plan d'aménagement et développement durable

Acte fondateur : Délibération de prescription du **SCOT juillet 2015**. Réalisation de visite de terrains et des entretiens avec l'ensemble des communes de la CCPAL et avec les acteurs économiques du territoire. Réalisation d'un travail en commun au sujet de l'articulation charte de PNRL/SCOT, de la trame verte et bleue et de la donnée occupation du Sols. Réalisation des Ateliers du développement Economique et sur la définition de l'armature urbaine. Réalisation du diagnostic territorial avec identification des enjeux et **présentation en réunion en novembre 2015**. Réalisation d'une réunion publique **le 16 décembre 2015. Plus de 30 réunions réalisées dans le cadre de la validation du diagnostic.**

PERSPECTIVES 2016

Juin 2015

Phase 1 : Du Diagnostic au Projet de Territoire.

Novembre 2015 - Juin 2016 - Novembre 2016

Phase 2 : Du Projet d'Aménagement et Développement Durable au Document d'Orientations et d'Objectifs.

Novembre 2016 - Juin 2017

Phase 3 : De la formalisation du projet de SCOT approuvé.

Toute au long de la procédure

Phase 4 : Animation de la démarche partenariale et de la concertation.

Le PAS Programme d'Aménagement Solidaire

1^{ère} année du PAS – Le bilan 2013

En fin d'année 2013, 760 000 € avaient déjà fait l'objet d'une demande sur les trois volets. Le PAS a pu être modifié par des avenants validés en comité de pilotage et en conseil communautaire.

2^{ème} année du PAS – Le bilan 2014

En fin d'année 2014, 953 944 € avaient fait l'objet d'une demande. Représentant à 27 % des 3 500 000 € mis à disposition par la Région.

3^{ème} année du PAS – Bilan de l'année 2015

Le comité de pilotage du 6 novembre 2015 a été le dernier de la programmation pour les 15 communes de l'Interco concernées par le dispositif. Plus de 80 % des 3 500 000 € ont été attribués.

Mise en place du Dispositif du Programme d'Aménagement Solidaire

Le PAS est un dispositif du Conseil Régional PACA destiné à soutenir **des projets intercommunaux et communaux** d'investissement sur une période de **3 ans** et sur les trois volets « Aménagement Urbain », « Foncier » et « Habitat ». Le 23 février 2013, la CCPA a conventionné avec le Conseil Régional PACA permettant à la CCPA et à ses communes membres de disposer d'un montant global de subvention de **3 500 000 € sur une période de 3 ans se clôturant en 2015.**

PERSPECTIVES 2016

Clôture du dispositif le 25 février 2016

A la clôture du dispositif PAS, les demandes de subventions sur les volets aménagement urbain, habitat et foncier devront désormais être adressées directement aux services compétents de la Région PACA ; les communes et l'intercommunalité seront à nouveau soumises au droit commun. Le nouveau dispositif régional du **Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET)** pourra être un bon levier de subventions.

Développement des technologies de l'information et de la communication Haut Débit

Signature du 1^{er} plan quinquennal fibre optique du Conseil Départemental de Vaucluse

Conscient de la nécessité de disposer d'un aménagement numérique qui garantisse les grands équilibres de son territoire, en adéquation à la fois avec les besoins des entreprises et la montée en débit de la consommation des particuliers, le Département de Vaucluse et la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon se sont engagés dans une démarche partenariale ambitieuse visant à promouvoir l'aménagement numérique du territoire, notamment au travers du projet de Réseau d'Initiative Publique départemental haut et très haut débit.

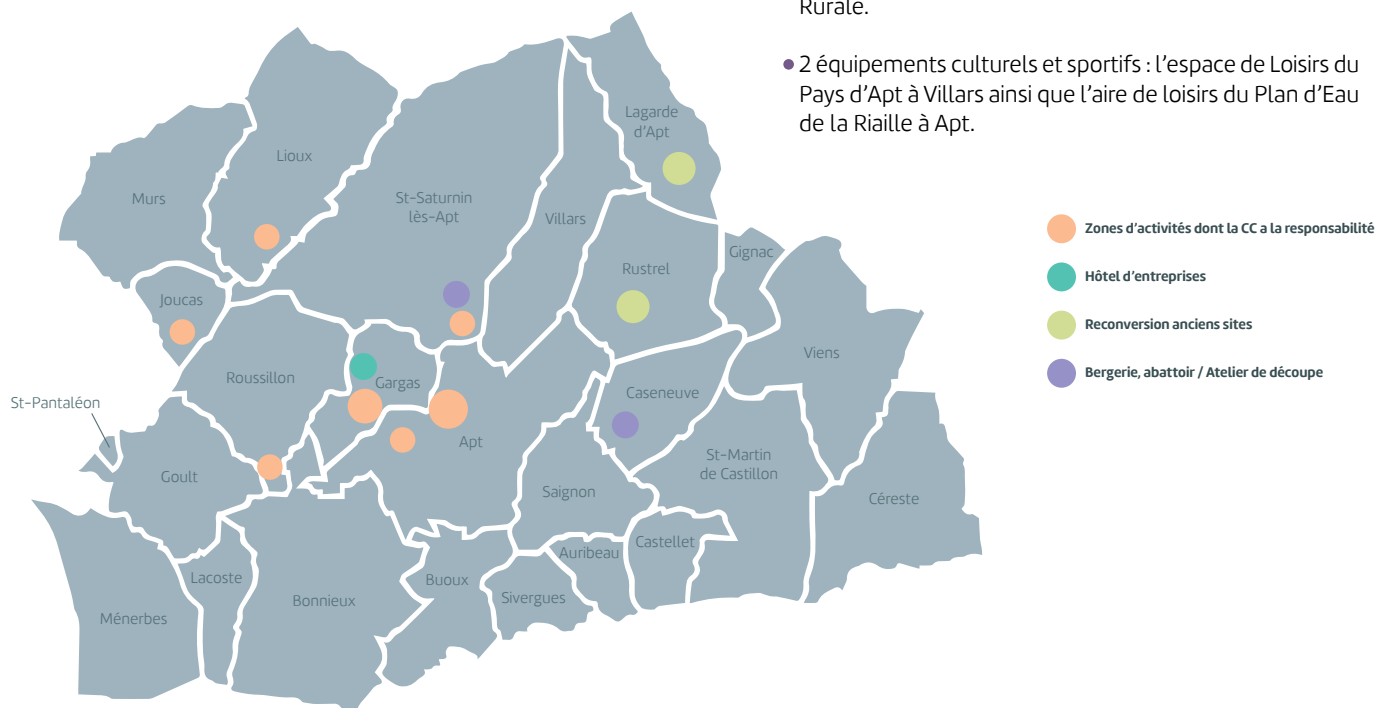
Le 2 octobre 2015, le Département a présenté le projet de premier plan quinquennal fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) de la délégation de service public (DSP) départementale en matière de haut et de très haut débit. L'opération porte sur la réalisation d'un volume maximal de 8 864 prises sur les communes d'Apt (4194), Gargas (1746), Roussillon (1294), Goult (1125), Saignon (297), Saint-Pantaléon (147), Bonnieux (61). Le niveau de contribution de la Communauté de communes est compris entre 1 571 746 € et 2 193 840 €.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- L'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités.
- Réalisation d'opérations de développement et promotion économique.
- Soutien aux structures.

OBJECTIFS 2015

- Développer les conditions d'accueil et de développement des entreprises par l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones, parcs d'activités, et foncier économique.
- Soutenir la création et le développement d'activités
- Favoriser l'emploi et soutien aux structures d'accompagnement
- Promotion du territoire



REPÈRES

- 214 ha en Zones d'Activités Économiques, répartis sur 27 zones dont 9 sont gérées par l'intercommunalité.
- Création d'un nouveau Parc d'Activités labellisé Eco-parc de 6 ha – PAE de Perréal : 38 lots, de 1000m² à 3000m².
- 12 communes sur 25 sont classées en Zone de Revitalisation Rurale.
- 2 équipements culturels et sportifs : l'espace de Loisirs du Pays d'Apt à Villars ainsi que l'aire de loisirs du Plan d'Eau de la Riaille à Apt.

Développer les conditions d'accueil et de développement des entreprises par l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones, parcs d'activités, et foncier économique

Gestion du foncier en zones d'activités / aménagement, entretien, gestion

Le Parc d'Activités Économiques de Perréal à Apt – Fin des travaux et commercialisation des lots

La réception des travaux a été effectuée le mercredi 8 juillet 2015. Dès lors, la commercialisation du PAE de Perréal a pu débuter. En 2015, 2 commissions d'attribution des lots se sont tenues au sein de la CCPAL pour analyser 11 dossiers de candidatures. En tout, ce sont 10 dossiers qui ont obtenu un avis favorable et 5 d'entre eux ont aboutis à la signature d'un lot. Cela concerne une vingtaine d'emplois actuels pérennisés et un potentiel de 10 emplois créés sur les 3 années à venir.

Zone d'Activités des Triquefauts à Saint-Saturnin-lès-Apt – Dernier lot vendu !

En 2015, la vente du dernier lot disponible sur la Zone Artisanale des Triquefauts a été signée avec la société Le Monde de Gaia, déjà locataire d'un local sur ladite zone. Il s'agit du lot n°4, d'une surface de 1 510m² afin de permettre le développement de leur activité d'artisan ferronnier –serrurier.

Zone d'Activités Pied Rousset à Roussillon – Projet d'extension

La présentation du schéma d'aménagement préfigure un futur projet d'extension de l'actuelle zone d'activités de Pied Rousset avec une nouvelle surface commercialisable d'environ 19 260 m², pour un coût estimatif de 633 545 €.

Signalétique des Zones Activités - Pour plus de visibilité !

- Pose de 7 totems, 2 bornes entreprises, 1 RIS sur la ZI des Bourguignons.
- En collaboration avec l'Agence Routière Départementale préparation et réalisation d'une signalétique de jalonnement aux abords des zones d'activités intercommunales – 21 878 €.

Gestion du foncier économique

Snack du plan d'eau de la Rialle - Prêt à recevoir un gestionnaire.

En 2015, lancement d'un appel à candidature pour la gestion du snack situé au Plan d'eau de la Rialle.

Convention avec le Golf Pitch 130 - Un projet qui fait son « trou ».

La CCPAL a signé une convention permettant au Golf de s'étendre, augmentant ainsi son parcours de plus de 12887m² au sein de l'Espace Loisirs du Pays d'Apt. Cette extension de périmètre a permis l'amélioration de la qualité du parcours proposé et la possibilité de faire évoluer le parcours dont les services proposés apportent une vraie nouveauté en termes d'activités de sport et de loisirs sur le territoire à destination des écoles, des habitants et des touristes.

Le Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) - Emblème de la reconversion du Plateau d'Albion a le soutien de l'Interco !

Le LSBB de Rustrel, plateforme scientifique pluridisciplinaire originale, a le soutien de la CCPAL de sa création au travers de la mise à disposition à titre gratuit de la structure. Il a été convenu que cette convention de mise à disposition serait remplacée par un bail emphytéotique portant sur les parcelles et tréfonds dont la CCPAL est propriétaire. En attendant que les formalités préalables à la mise en place du bail emphytéotique soient achevées en 2016, un nouvel avenant prolongeant la durée de la convention a été conclu jusqu'au 31 décembre 2015.

Relocalisation de l'agence Enedis (ex-ERDF) au parc d'activités de Perréal

La CCPAL a proposé à ERDF de relocaliser l'Agence d'exploitation d'Apt dans un bâtiment à usage technique et administratif neuf construit sous maîtrise d'ouvrage publique sur le Parc d'activité de Perréal sous la forme d'un bail commercial en l'état futur d'achèvement. Le permis de construire a été obtenu le 5 novembre 2015.

Développement économique du territoire de la CCPAL

En 2015, le service Développement Economique très présent sur le terrain s'est efforcé de faire remonter aux élus les besoins des entreprises, les filières porteuses, les problèmes rencontrés et les freins afin de permettre un travail d'analyse et de dresser un état des lieux du territoire économique le plus juste. Au cours de l'année, une vingtaine d'entreprises ont été contactées, reçues ou visitées. Ces rencontres individualisées ont été complétées par différents groupes de réflexion et d'échanges :

- 3 réunions du club d'entreprise OSER RESO organisées Comité de Bassin Emploi (CBE),
- 5 commissions développement économique,
- 6 réunions d'échanges sur les questions de développement économique et d'emploi organisés par la Sous-Préfecture d'Apt,

... enfin des rencontres des différents services de développement économique des EPCI voisins de la CCPAL dans le cadre de visites de territoires ou en délégation sur Salon de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI) en décembre 2015.

Observatoire économique

En septembre 2015, le service développement économique s'est doté d'un logiciel de gestion de contacts et de suivi de projets afin de compléter une base de données, identifier les entreprises présentes sur le territoire, leurs caractéristiques, leurs besoins, faire



Visite des élus au Golf Pitch 130

l'inventaire des offres et demandes foncières et immobilières du territoire. Ce logiciel permettra de stocker, hiérarchiser et partager des informations et de créer un véritable observatoire économique interne à la collectivité.

Étude sur la pépinière - Un outil indispensable pour le territoire !

La Communauté de communes du Pays d'Apt a engagé depuis 2009 une réflexion sur la création d'une pépinière d'entreprises au sein de sa nouvelle zone d'activités. Pour cela une étude d'opportunité et de faisabilité d'un outil immobilier d'entreprises sur le Pays d'Apt Luberon a été réalisée et présentée en Conseil Communautaire le 3 Décembre 2015. Afin d'évaluer la dimension ce futur projet, plusieurs visites de pépinières et espaces de coworking ont été effectuées en 2015 dans les territoires voisins (Carpentras, Pertuis, Avignon).

Un annuaire d'entreprises et une bourse de l'immobilier ont été mis en ligne sur le site

www.paysapt-luberon.fr

Soutenir la création et le développement d'activités de secteur porteur en bonne intelligence !

Evaluation du potentiel de développement du secteur des dispositifs médicaux dans le Pays d'Apt Luberon... un écosystème trop complexe dans le contexte actuel !

Une pré-étude sur l'évaluation du potentiel de développement du secteur des dispositifs médicaux à Apt, réalisée en 2013 avait confirmé et précisé l'intuition des élus locaux et de Vaucluse Développement quant à la capacité du territoire et des acteurs économiques à construire un projet de développement articulé autour des dispositifs médicaux. La présentation de ces conclusions aux élus locaux, acteurs du territoire, pôles de compétitivité et entreprises locales présentes a reçu un accueil positif et généré de nombreux questionnements. Le **30 septembre 2015, une table ronde a fait suite**, mais devant les difficultés soulevées par les acteurs présents pour structurer l'écosystème émergents. Un consensus a été trouvé pour ne pas donner suite à cette étude.

Partenariat avec l'association « PALME »

PALME - L'Association Nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités a pour vocation, entre autres, de promouvoir les espaces d'accueil d'entreprises respectueuses de l'environnement. Considérant ces enjeux de développement durable d'une part, et les compétences et l'expérience accumulée au sein du réseau PALME d'autre part, la CCPAL a répondu favorablement en 2015 à l'adhésion auprès de l'association et participe activement et financièrement, à hauteur de 1800€, aux différentes actions menées. Cette collaboration a abouti à la rédaction des statuts de l'Association Syndicale Libre qui sera mise en place sur le PAE de Perréal, et la mise en réseau avec l'ARPE qui propose notamment le parcours « Performance Durable ».

L'interco soutient les structures d'aide à l'insertion économique. Près de 90 500 € de subvention !

Contribution de la CCPAL au contrat de ville

Depuis 2015, la CCPAL, signataire du contrat de ville d'Apt s'engage, dans le cadre de ses compétences, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. En 2015, l'Interco a soutenu la plateforme emploi portée par l'ANPEP au travers d'une subvention de 2500 €.

Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Pays d'Apt

La CCPAL a renouvelé sa convention de partenariat avec le CBE en 2015 : 24 751 € et 25 000 € au titre d'actions spécifiques : 10 000 € pour le forum de l'emploi, 7 000 € pour le Guichet Unique des entreprises et 8 000 € pour le club Oser RESO.

Zoom sur les missions du CBE

- Création et animation du Club de dirigeants et chefs d'entreprise OSER RESO.
- Accompagnement de tout porteur de projets de création, reprise et développement d'entreprise.
- Accompagnement des entreprises du tissu économique local qui souhaitent se développer notamment grâce à la mutualisation de la formation et l'aide au recrutement.
- Organisation du Forum Emploi du Pays d'Apt.

Initiative Luberon

23 204 € et 15 000 € au titre d'abondement du fonds d'intervention ont été accordés par la CCPAL.

L'association Initiative Luberon est membre d'Initiative France 1^{er} réseau d'accompagnement et financement de la création/reprise d'entreprise.

Mise en place de nouveaux outils

- Le prêt croissance
- Le prêt remarquable associé à une démarche RSE
- Le dispositif ARDAN d'aide au recrutement

Une Mutualisation des services entre partenaires vivement souhaitée par la CCPAL.

Ces subventions ont été concédées sous réserve que l'effort de mutualisation entre le CBE et Initiative Luberon. L'année 2015 a donc été marquée par cette réflexion de réorganisation, qui a abouti au regroupement de l'ensemble des missions d'aide à la création d'entreprises au sein d'Initiative Luberon.



PERSPECTIVES ET ENJEUX 2016

- Élaboration d'une nouvelle stratégie de développement économique et révision des statuts suite à la mise en place de la Loi NOTRe.
- Suivi du dossier d'obtention du label ECOPARC Vaucluse pour le PAE de Perréal
- Collaboration avec l'ARPE pour la mise en place d'un parcours « Performance Durable », pour un périmètre regroupant les zones d'activités Les Bourguignons et Peyrolière I et II.
- Inauguration du Parc d'Activités de Perréal et mise en place opérationnel du plan de communication (plaquettes, événements, commercialisation).
- Poursuite collaboration French Tech Culture en collaboration avec les services Culture et Tourisme.
- Gestion foncière de l'Espace de loisirs de Villars (bail avec le Golf Pitch 130) et de l'espace de loisirs ludique et aqua ludique du Plan d'Eau d'Apt (gestion du snack).
- Suivi opérationnel du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) Matières et Couleurs en Luberon : label obtenu en 2016 en collaboration avec les partenaires (ôkhra, le Cbe d'Apt, Couleur Garance...).

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LOGEMENT

Partenariat social / jeunesse

Centre social Lou Pasquié
Convention 2015 403 680 €

La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon conformément à ses statuts, entend développer sur son territoire une politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la petite enfance par l'adhésion, et la représentation des communes adhérentes, au centre social « Lou Pasquié ». L'EPCI souhaite offrir aux familles une réponse appropriée aux besoins exprimés. A ce titre l'Interco a développé un partenariat avec le Centre Social et Culturel Lou Pasquié, agréé par la CAF de Vaucluse permettant la mise en place de ces objectifs pour les communes de Bonnieux, Goult, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Saint-Pantaléon. La CCPAL soutient l'association à hauteur 403 680 €/an en plus de l'adhésion annuelle s'élevant à 33 230 €. Ce soutien s'inscrit, en majeure partie, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signée entre la CAF et la CCPAL et pour lequel l'Interco perçoit des aides financières.

PERSPECTIVES 2016

- Réalisation d'un diagnostic territorial sur la politique jeunesse sur l'ensemble du territoire.
- Formalisation d'un contrat enfance-jeunesse unique à plusieurs modules ou élaboration d'un contrat enfance-jeunesse intercommunal.
- Recrutement d'une coordination jeunesse à destination du nouveau territoire.

© Centre social Lou Pasquié



Gens du voyage – Aire de Roquefure

Objectifs réalisés en 2015

- Gestion du terrain provisoire pour l'accueil de 15 familles à Roquefure : Recrutement d'un gardien-régisseur et installation d'un local pour le gardien et les permanences de l'ADVSEA.
- Travail en concertation avec la ville d'Apt, le Conseil Départemental de Vaucluse, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et les partenaires spécialisés (ADVSEA) en matière d'accompagnement à la sédentarisation.
- Signature d'une convention entre la CCPAL et l'ADVSEA pour un accompagnement social opérationnel sur le site de Roquefure.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2016

- Permettre la sédentarisation des habitants dans le cadre des obligations d'élaboration et de mise en œuvre d'un dispositif d'accueil pour les gens du voyage.
- Respecter le schéma départemental et se mettre en conformité avec les règles d'urbanisme.
- Réaménager les zones, améliorer et paysager les abords.

- 27 familles
- Près de 80 personnes

TEMPS FORT – SIGNATURE CONVENTION TRIPARTITE 2015 – 2017
Ville d'APT / L'Association Départementale de Vaucluse pour le Soutien de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA) / CCPAL.

Le Schéma Départemental de Vaucluse d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012–2017, prévoit **l'accompagnement des processus d'ancrage et de sédentarisation notamment pour les familles installées Quartier Roquefure à Apt**. La mise en œuvre de la stratégie de développement social local cadrée par le schéma départemental s'effectue ainsi au travers de la convention tripartite liant la Ville d'Apt, l'ADVSEA et la CCPAL.

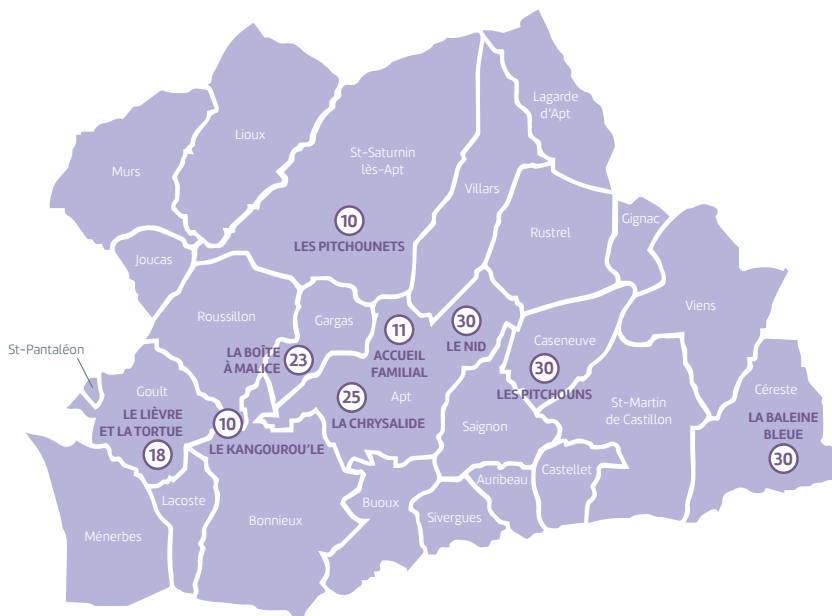
- **Financement 43 150 €**
- CCPAL : 21 575 €
- Ville d'Apt : 21 575 €

PETITE ENFANCE

OBJECTIFS

- Assurer la sécurité, l'épanouissement et l'éveil des enfants.
- Augmenter et préserver l'attractivité du territoire en renforçant la capacité d'accueil.

Les 8 crèches de l'interco - accueil collectif



A NOTER EN 2015 !

- Ouverture de la boîte à malice le 1^{er} janvier 2015 à 30 places.
- Rédaction du Projet éducatif global : 6 réunions en 2015.
- Fermeture du Kangourou'le le 31 07 2015.
- 19 partenariats dans l'éveil culturel (médiathèques, conservatoire de musique, ateliers musicaux, rencontres intergénérationnelles).
- 3 commissions Petite Enfance.

CHIFFRES 2015

110 agents
183 places
423 enfants inscrits
1875 journées de garde
336 140 € participation familles

L'animation... quelques temps forts

GRELI-GRELO 2015

Partenariat avec le vélo théâtre

Le spectacle Découpages s'inspirant d'Andersen qui découpait ses personnages pour inventer ses histoires. Le Laboratoire Découpages animé par les artistes de la compagnie Piccoli Principe. L'Exposition des œuvres en tissu de Louise-Marie Cumont.

Residences d'artistes

Deux projets de créations avec une résidence de 15 jours sur deux structures

La Boîte à Malice à Gargas avec L'Association le Petit Studio de Rien du Tout. Proposition de création d'un parcours sensoriel lié à l'image et au son. Les Pitchounets à St Saturnin les Apt avec la Cie La Parlotte. Improvisations, création autour de la musique et de la voix, du corps.

Partenariats autour du livre et de la lecture

La médiathèque deapt

Partenariat avec les crèches Le Nid, La Chrysalide, le RAM, L'Accueil familial. La Médiathèque de St Saturnin les Apt : Crèche des Pitchounets. La Médiathèque de Roussillon : Crèche du Lièvre et de la Tortue. Lire et faire Lire - Crèche de la Baleine Bleue

Ateliers musicaux

en partenariat avec le Conservatoire de Musique par Sophie Bois et par le Gam de Pau : « L'écrin sonore » pour l'ensemble des structures Petite Enfance du Pays d'Apt Luberon.



Découvrir, ressentir, construire son identité à travers l'imaginaire, partager, donner du sens, favoriser les échanges parents enfants/professionnels. L'art permet aux jeunes enfants de s'éveiller au Monde !

Le relais d'assistantes maternelles

Missions de la structure

- ❶ Informer les parents sur les modes d'accueil sur le territoire et leurs obligations en tant qu'employeurs et les professionnels de la petite enfance.
- ❷ Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.
- ❸ Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et aux gardes d'enfants à domicile.

CHIFFRES 2015

- 173** familles ont été reçues lors des permanences.
- 76** assistantes maternelles.
- 248** places ouvertes sur le territoire en accueil individuel.
- 69** animations (ateliers, spectacles, fêtes, carnaval...).
- 1573** enfants ont participé aux rencontres organisées.

Lieu d'accueil enfant – parent (LAEP)

Objectif principal : lieu d'accueil anonyme, soutenir le lien parent/enfant, sociabiliser, rompre l'isolement des familles, découverte éducative, information et orientation vers des services compétents si nécessaire.

863 parents et 851 enfants ont été reçus par le LAEP.

Equipe d'encadrement

- 1** référente EJE
- 8** Accueillants et psychologues dont certains sont « mis à disposition » par la maternité d'APT, le CMS (Centre Médico-Social) d'Apt, le CMPI (Centre Médico Psychologique Infantile), le CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce).

Budget 2015

Fonctionnement

Dépenses 3 223 317,31 € / Recettes 3 249 079,44 €

Investissement

Dépenses 842 715,87 € / Recettes 2 324 161,90 €

Perspectives 2016

- Préserver et améliorer l'offre d'accueil en nombre et en qualité ainsi que l'attractivité du territoire notamment au travers des projets d'agrandissement en cours.
- Anticiper les évolutions et accompagner les projets futurs avec la mise en place d'un observatoire permanent et la finalisation du Projet éducatif global.



LES PARTENAIRES PETITE ENFANCE

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

CAF de Vaucluse financement max. sur 4 ans de 1043 660 €
MSA Alpes Vaucluse financement max. sur 4 ans de 52183 €

Prestation de Service Unique (PSU)

La facturation aux familles repose sur le principe d'une tarification à l'heure, au plus près des besoins réels des parents.

Conseil Départemental

Rattachée au Conseil départemental, la protection maternelle et infantile (PMI) intervient sur le contrôle et le suivi des établissements d'accueil du jeune enfant ainsi que les demandes d'agrément et la formation initiale obligatoire des assistantes maternelles. La CCPAL collabore avec le conseil départemental de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence.

ENVIRONNEMENT

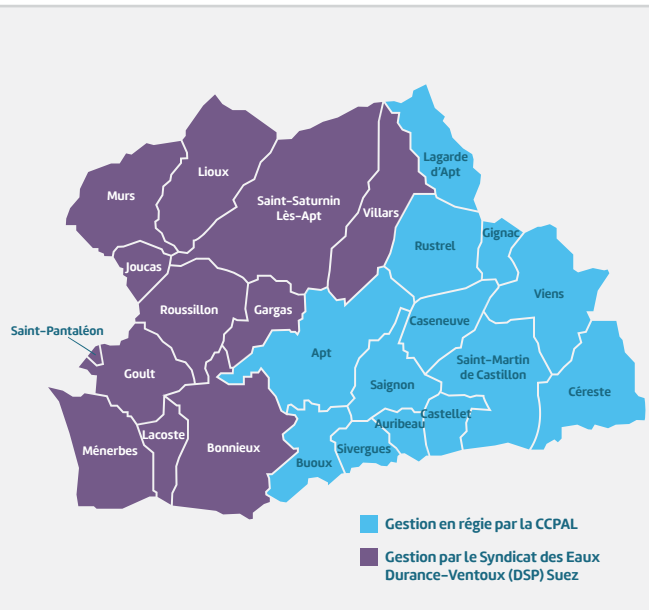
Eau potable

Les communes ont transféré la compétence suivante à la Communauté de communes qui l'exerce depuis le 1^{er} janvier 2014 : « la gestion de la production, l'achat, le traitement, la vente, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la gestion de la ressource en eau potable et la recherche de ressources nouvelles. »

Le service Eau Potable assure directement cette compétence sur 13 communes au moyen d'une régie à autonomie financière : la collectivité prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service.

La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon adhère pour 12 communes au Syndicat des Eaux Durance Ventoux en représentation-substitution des communes. L'exploitation du service a été confiée au groupe Suez par un contrat de Délégation de Service Public.

- 10500 abonnés en régie soit plus de 18 083 habitants desservis
- 22 agents
- 13 communes



: BUDGET 2015

- Fonctionnement
- Dépenses 2 668 998 €
- Recettes 2 944 818,74 €
- Investissement
- Dépenses 1 570 027 €
- Recettes 889 009,64 €

CHIFFRES 2015 / RÉGIE

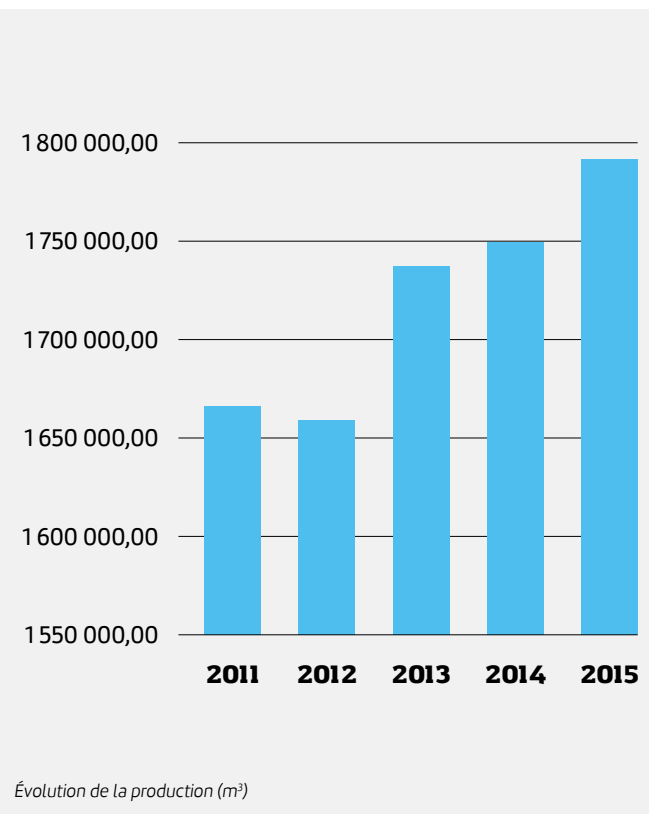
- 21 captages
- 58 réservoirs de 10 à 2000 m³
- 70 pompes (forages, puits)
- 450 km de réseau et 60km de branchement
- 1,3 million de m³ d'eau consommée/an
- 1,9 million de m³ d'eau distribuée/an soit 5 310 m³/j en moyenne
- 70% de Rendement moyen du réseau de distribution
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 80%

MISSIONS DU SERVICE

- Pérennisation des ressources en eau.
- Maintien et amélioration de la qualité de l'eau.
- Protection du milieu naturel.
- Maintenance et optimisation des installations (travaux d'exploitation et programme d'investissement).
- Equilibre des budgets de la Régie et sécurisation des recettes
- Service apporté aux usagers.



© Pixabay



Évolution de la production (m³)



Zoom sur les 22 ressources du territoire (régie)

Apt

Captage nappe Bégude Haute
Captage nappe Bégude

Basse

Forage profond Fangas I
Forage profond Fangas II

Auribeau

Forage La Haute Bardon

Buoux

Forage de la Loube 1
Forage de la Loube 2

Caseneuve

Forage Merle
Source La Pourraque
Source des Naïsses

Castellet

Source La Bardon

Céreste

Captage de l'Enchrême
Forage de Caudon I
Forage de Caudon II

Dans Gignac

Source de la Reybaudine

Lagarde d'Apt

Pas de ressource : achat d'eau au
SMAEP Durance Plateau d'Albion

Rustrel

Puits Les Jean Jean

Saignon

Source de La Palud
Source de Valsorgues

Saint-Martin de Castillon

Source de la Bardon
Puits de la Bégude

Sivergues

Forage de la Sédiaque

Viens

Source de l'Arconade

La qualité de l'eau

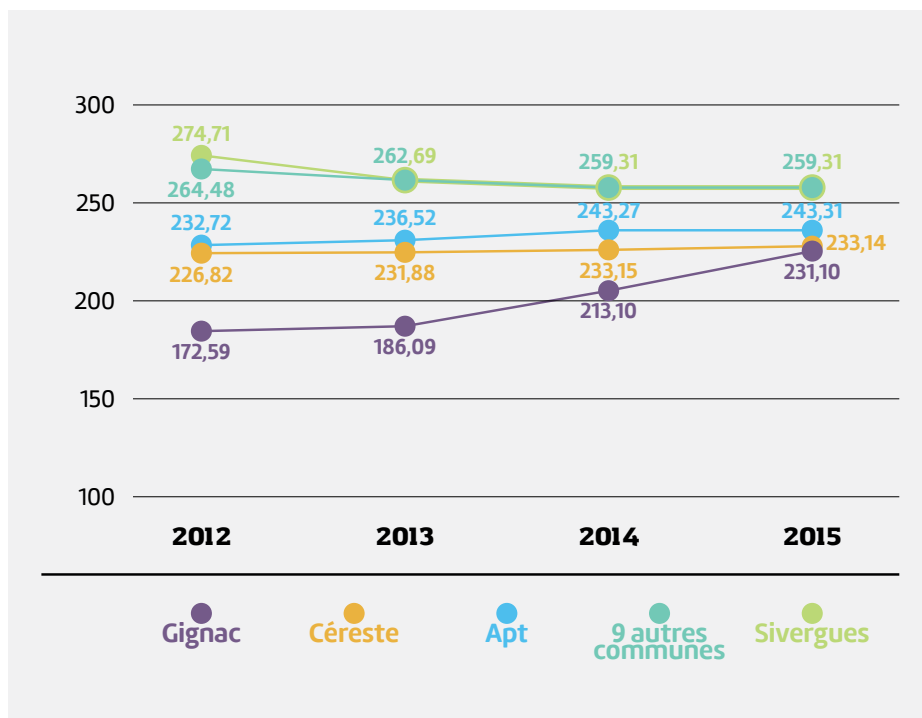
424 mesures réalisées par l'Agence Régionale de la Santé.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique (art R1321-1 et suivants, issus de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine). L'eau est analysée à différentes étapes (production, traitement, distribution) en contrôle externe par le laboratoire agréé CARSO, mandaté par l'ARS (Agence Régionale de la Santé). Il est possible de consulter : les bilans qualité sur le site : www.ars.paca.sante.fr. Les résultats des analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotablesante.gouv.fr. Les analyses sont également affichées en mairie et à la CCPAL.

En 2015, 424 mesures réalisées : 99,41% des analyses microbiologiques et 100% des analyses physico-chimiques étaient conformes à la réglementation.

Passage de 5 à 3 zones tarifaires entre 2012 et 2015... le lissage des prix en marche !

Lors de la prise de compétence « Eau Potable » le 1^{er} janvier 2010, chaque collectivité possédait un prix de l'eau différent. La volonté politique de l'époque est d'appliquer un principe d'égalité de traitement des usagers quelles que soit leur situation géographique et donc de leur offrir un tarif unique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Cependant, afin de limiter l'impact sur le budget des ménages, une période de lissage des tarifs sur 8 ans a été décidée (soit jusqu'en 2017 ; délibération n°2009-90 du 17 décembre 2009) avec l'intégration au 1^{er} janvier 2014 de la commune de Buoux dans ce lissage.



CHIFFRES

63 travaux de branchements

162 réparations et interventions pour fuites sur réseau

1 435 413 € de travaux de distribution d'eau

92750 € d'études réalisées en 2015

À noter en 2015...

Céreste

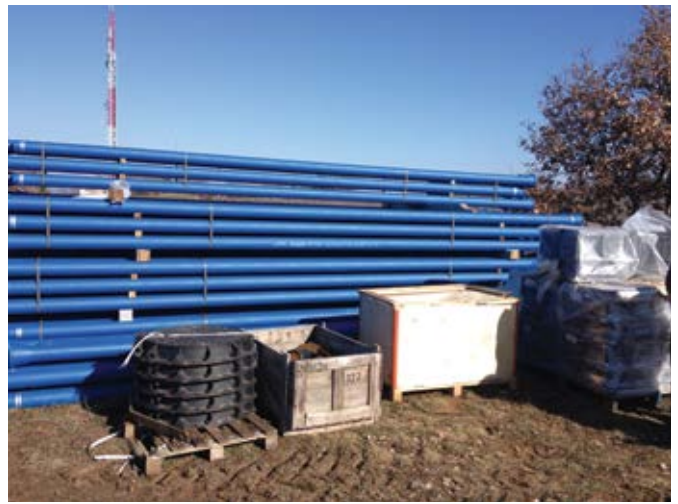
Fin au 31/12/2014 du contrat de prestation de service confié à la Société des Eaux de Marseille pour l'exploitation des ouvrages et réseaux ainsi que la gestion des usagers. Depuis le 1^{er} janvier 2015 reprise en régie de la compétence eau potable sur Céreste (environ 900 abonnés et 25 km de réseaux, 3 captages, 3 stations de pompage et 3 réservoirs).

Programme réduction des volumes perdus

Recrutement en octobre 2015 d'une chargée de missions afin : d'élaborer un plan d'actions et d'investissement pluriannuel pour réduire les pertes sur les réseaux et de suivre un plan d'actions visant à réduire les teneurs en nitrates aux 2 captages de la commune de Caseneuve, en concertation avec les exploitants agricoles.

Principales réalisations

- **Apt, St Martin de Castillon, Auribeau, Castellet, Viens, Caseneuve, Saignon** Poursuite et fin des travaux d'aménagement du réseau d'eau potable (réduction des prélèvements dans le Calavon et alimentation pérenne de Viens).
- **Apt** Travaux d'extension du réseau d'eau potable plateau et hameau des Claparèdes (raccordement d'environ 25 habitations). Renouvellement du réseau rue de la Halte, ancien chemin de Coutelle.
- **Gignac** Renouvellement du réseau d'eau entre le réservoir et l'entrée du village.
- **Caseneuve** Renouvellement du réseau antenne station d'épuration du village et renouvellement de vannes dans le village.
- **Saignon** Poursuite des travaux de renouvellement des conduites et branchements rue de la Tannerie, rue de la Bourgade, place de la Fontaine et rue du Quai (en commun avec le renouvellement du réseau d'eaux usées).



PERSPECTIVES ET ENJEUX 2016

- **Poursuite** de la mise en place des actions du Schéma Directeur : sécurisation.
- **Poursuite** des travaux de protection des captages, de renouvellement des conduites d'eau.
- **Étude patrimoniale** connaissance du réseau et ciblage des renouvellements.
- **Maîtrise** des coûts et du prix de l'eau, Mise à niveau des équipements télégestion, et DIMINUTION des volumes de fuites d'un tiers d'ici 2020, soit 1 000 m³/j en moins.
- **Réflexion** de la gestion du service sur le territoire à l'horizon 2018.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Assainissement collectif

MISSIONS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées : création, gestion et entretien des réseaux d'eaux usées publics, des stations d'épuration publiques d'eaux usées et des systèmes d'assainissement autonome regroupés publics.

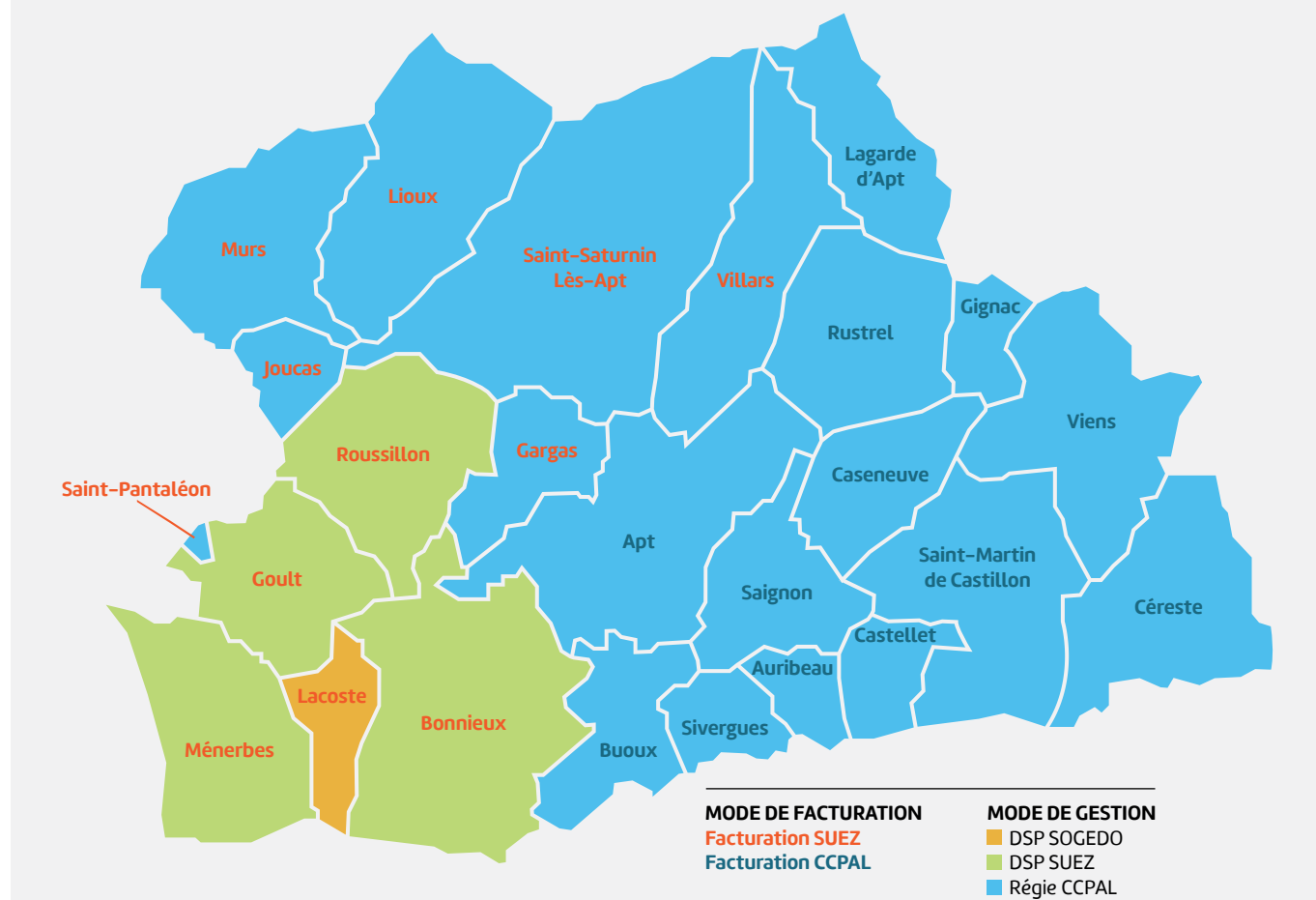
L'assainissement collectif : une compétence qui face aux défis des mouvements de construction de l'intercommunalité a su composer en faisant des choix de mode de gestion adaptés, préservant l'efficacité et la qualité du service public. Ainsi l'assainissement collectif est découpé en 3 sous-services selon le mode de gestion.

❶ **RÉGIE DIRECTE** dont la maintenance et l'exploitation des ouvrages sont assurées directement par le personnel de la CCPAL.

❷ **RÉGIE AVEC PRESTATIONS DE SERVICES** confiées à l'entreprise SUEZ

❸ **DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Organisation générale de l'assainissement collectif sur le territoire de la CCPAL



• BUDGET ANNEXE 2015 (Régie + DSP)

• Fonctionnement

• Dépenses 3 783 212 €

• Recettes 4 901 833 €

• Investissement

• Dépenses 2 267 723,35 €

• Recettes 1 500 583,56 €

CHIFFRES CLES**14** agents**457** interventions sur le réseau, postes de relevages et préventives !**20** communes gérées en régie, 5 en délégation de service public**283km** de réseau dont 250 km en régie**36** stations d'épuration dont 27 en régie**33** postes de relevage dont 23 en régie**246** instructions de demandes d'urbanisme**1 316 530 m³** d'eau traitées facturées / régie

	2013	2014	2015
Nombre de communes	15	25	25
En régie	11	16	20
Nb abonnés AC (régie)	10750 (2415)	13000 (2971)	13454 (11553)

**Une compétence et un service en régie qui prend de l'ampleur****2015, Une année charnière !****Fin contrat délégation service public SOGEDO et intégration de 4 communes en régie directe**

Le contrat de Délégation de Service Public qui liait la CCPAL à la SOGEDO pour le secteur d'APT, GARGAS, SAINT SATURNIN LES APT et VILLARS a pris fin au 31 décembre 2014. Les élus ont fait le choix de basculer la gestion de la compétence Assainissement Collectif de ces Communes en Régie. La forte augmentation du nombre d'abonnés entre 2014 et 2015 est due à ce passage en Régie au 1^{er} janvier 2015 pour les communes concernées. La fin de contrat SOGEDO et la reprise en Régie du secteur a entraîné la reprise de 4 agents au sein de la CCPAL.

Nouvelle prestation de service / SUEZ

Une prestation de service pour les stations d'épuration à lit bactérien du territoire et la station d'épuration Intercommunale du Chêne (Apt) à boues activées a été mise en place au 1^{er} Janvier 2015. Ces stations sont exploitées désormais par SUEZ.

2015, Une année d'achèvement des chantiers en cours et d'intense préparation des actions à mener pour les 3 prochaines années (2016 – 2019)**Travaux et équipements 732 725 €**

Equipements 26 191 €

Travaux / STEP 159 333 €

Travaux / Réseaux – Renouvellements, transferts, extension 547 201 €

Etudes 131 630 €

Opération phare / STEP de Céreste 124 580 €

Reconfiguration de la STEP intercommunale « Le Chêne » 4650 €

Création d'un collecteur d'assainissement quartier Viton à Apt 2400 €

Demandes d'urbanisme

Pour information, sur l'année 2015 le Service Public d'Assainissement Collectif a donné son avis sur 133 demandes concernant la zone d'Assainissement Collectif en Régie.

864 350 € d'investissement réalisés en régie et 24 467 € en DSP en 2015



Opérations phares 2015

- Mise en œuvre du programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et d'extension de réseaux d'eaux usées : 184 849€ HT.
- Poursuite de la mise à jour des plans du réseau sur SIG.
- Poursuite de la mise en place de la télésurveillance.
- Des nouvelles stations d'épurations : achat de terrains, lancement et/ou achèvement de pré-études pour stations de Céreste, Murs, Rustrel, Villars.

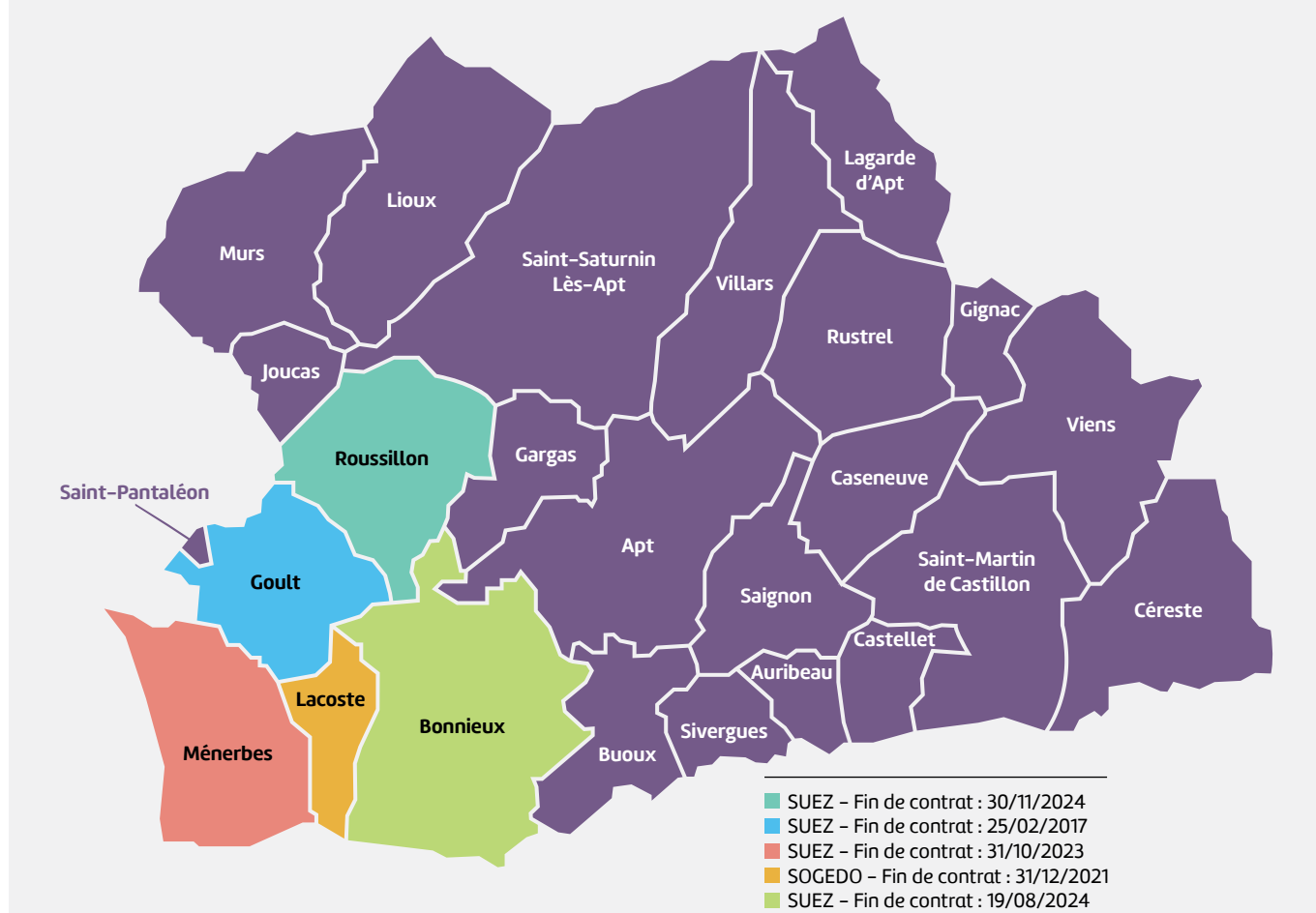
TARIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN ZONE REGIE EN 2015

Facturation assainissement

- 1 Part fixe abonnement
- 2 Part Proportionnelle à la consommation (€/m³ consommés) incluant la redevance de modernisation des réseaux de l'Agence de l'eau 0,15 €/m³ et la TVA 10 %

Détails des tarifs par communes – Consultable dans le RPQS 2015 du service public de l'assainissement.

Gestion de l'assainissement en délégation de service public



Un effort cohérent de renouvellement des équipements sur les communes gérées en DSP a été poursuivi avec notamment le remplacement du dégrilleur de la STEP de Ménerbes et le placement sous télésurveillance des postes de relevage des pompiers (à Bonnieux) et du « Jeu de Boules » (à Ménerbes). Le service s'est également engagé dans le suivi de l'élaboration des SDA de Bonnieux et de Roussillon (tous deux pratiquement achevés). Les études d'avant-projet, relatives à la reconstruction et à l'augmentation de capacité de la Station d'Épuration des Huguets à Roussillon ont également été engagées et achevées.

CHIFFRES REPÈRES

41 km de réseaux de collecte et de transfert
10 postes de relevage
9 ouvrages de traitement des eaux usées
1901 abonnés
238 688 m³ facturés
40 demandes d'urbanisme
40 interventions
19 contrôles branchements

Plus de 40 487 € consacrés à l'exécution de travaux et réparations d'urgence.

Perspectives 2016 – assainissement collectif en régie

- Le suivi de la mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la reconfiguration de la station d'épuration « Le Chêne » à APT.
- La mise en place d'un programme de travaux pluriannuel (2016-2018).
- Le démarrage des travaux de la STEP de CÉRESTE avec un objectif de mise en service pour l'été 2017.
- La poursuite des programmes d'élimination des eaux claires parasites permanente et météoriques.
- Le démarrage d'un plan d'épandage pour le curage des boues des stations d'épurations à lits plantés de roseaux.
- La poursuite de la mise en place de la télésurveillance sur les postes de relevage.
- L'automatisation de la STEP de JOUCAS
- La desserte par le réseau public d'Assainissement du « Hameau des Gavots » à SAIGNON

Perspectives 2016 – assainissement collectif en DSP

- Poursuite et l'achèvement des Schémas Directeurs D'Assainissement de Bonnieux, Goult, Roussillon.
- L'achèvement des études sur la création ou le renouvellement des stations d'épuration sur Goult et Roussillon.
- Poursuite des travaux de renouvellement et modernisation des infrastructures.
- Préparation de l'homogénéisation et des modifications des différents contrats de DSP qui ont été prolongés.

Assainissement non collectif

Le transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif » des communes à la CCPAL permet de mener à bien une gestion globale et cohérente de l'assainissement sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon et de s'adapter à une réglementation toujours plus exigeante en la matière.

Les compétences du SPANC, se repartissent en trois grandes catégories

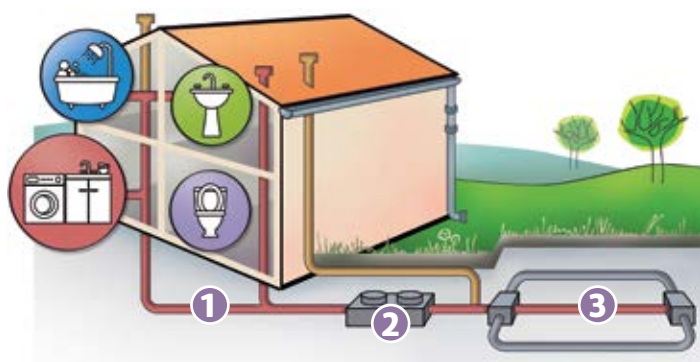
Contrôle de conception et de réalisation - La loi confère aux Services Publics d'Assainissement Non Collectif, une mission de contrôle technique et réglementaire, s'appliquant à la conception et à la réalisation des dispositifs d'assainissement.

Contrôle du fonctionnement et de la réhabilitation des installations existantes - Au-delà de l'obligation réglementaire, l'importance du

parc d'installations d'épuration autonome rend nécessaire un suivi spécifique justifié par les enjeux sanitaires et environnementaux.

Conseil aux usagers - Les usagers du SPANC ont à leur disposition des techniciens spécialistes en Assainissement Non Collectif capables de répondre à leurs questions techniques et réglementaires.

BUDGET 2015 - 111 833,05 €



Le Principe de l'assainissement non collectif (filière traditionnelle)

Suite à la collecte ①, les eaux usées domestiques sont prétraitées dans une fosse étanche ② qui permet la décantation des matières en suspension dans les eaux collectées. Les eaux usées sont par la suite acheminées vers le traitement où l'élimination de la pollution est assurée par dégradation biochimique (activité microbiologique) des eaux grâce au passage dans un réacteur naturel constitué soit par un sol naturel, soit par un sol reconstitué (massif de sable) ③.

REPÈRES

- 5410 installations existantes
- 280 Contrôles effectués représentant 68 359,66 € de recettes !
- 86 diagnostics
- 69 suivis d'exécution
- 24 installations réhabilitées

• A NOTER EN 2015 !

- Passage à une tarification unique sur l'ensemble du territoire.
- Instauration d'une pénalité pour refus de contrôle d'un montant de 165 € TTC.

PERSPECTIVES 2016

- Finalisation des contrôles de diagnostic.
- Reprise des campagnes de contrôles périodiques de bon fonctionnement sur les installations existantes.
- Améliorer les outils de communication et de sensibilisation sur l'Assainissement Non Collectif.
- Mise en place un programme de réhabilitation subventionné dans le but de stopper les pollutions en priorité sur les zones à enjeux sanitaires et environnementaux

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

MISSION

Faciliter la mise en place de la politique de gestion des milieux aquatiques définie par le SAGE du Calavon-Coulon, par l'adhésion aux structures compétentes existantes sur le territoire. Elle concerne « le grand cycle de l'eau ».

Le territoire de la Communauté de communes dispose de ressources en eau fragiles et même si la qualité des eaux s'est améliorée ces dernières années, la reconquête du bon état écologique reste un enjeu nécessaire.

La Communauté de communes pourra intervenir dans la gestion des milieux aquatiques, et plus particulièrement dans l'entretien des cours d'eau et la gestion du risque inondation, ce en lien avec les acteurs déjà actifs en la matière. **A ce titre la Communauté de communes adhère au SIRCC (Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon) en représentation de ses 25 communes.**

Le SIRCC est aujourd'hui porteur du deuxième contrat de rivière dont les actions sont la traduction des orientations du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Calavon-Coulon.

LES ACTIONS DU SIRCC EN 2015 /CHIFFRES CLÉS

- Suivi écologique des tranches réalisées dans le cadre du Programme d'Aménagement du Coulon à Cavailhon.
- Réalisation des mesures compensatoires des travaux effectués.
- Réalisation du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI).
- Réalisation du deuxième Contrat de Rivière du Calavon-Coulon.
- Lancement du Schéma d'aménagement du bassin aptésien.
- Poursuite du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau.

La participation de la Communauté de communes au SIRCC était de 92 451 € en 2015.

PERSPECTIVES 2016/2020

La démarche de contrat de rivière est motivée par les problèmes récurrents de qualité des eaux et d'inondation sur le bassin versant du Calavon-Coulon. Le contrat de rivière a pour but de mettre en œuvre de manière planifiée un ensemble d'actions qui visent à améliorer la sécurité des riverains et la qualité des milieux tout en conservant les usages. Le contrat a été successivement validé entre fin 2014 et mi-2015 par L'Etat, la Commission Locale de l'Eau du Calavon-Coulon, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, la Région PACAC et le Département de Vaucluse. Les partenaires financiers ont officialisé leur engagement lors de la cérémonie de signature le 8 octobre 2015.

Le programme d'actions du contrat de rivière s'établit sur 6 années pleines (2014-2020) et comporte 80 actions. Le montant global des investissements prévus s'élève à 41,5 millions d'euros HT.

Développement durable et maîtrise des énergies

La CCPAL, territoire lauréat :

« Luberon - Haute-Provence : pour un territoire de partage des énergie »

6 projets de rénovation de l'éclairage public ont été cofinancés : Bonnieux, Caseneuve, Castellet, Goult, Saignon, Saint-Saturnin-lès-Apt. La mise en place d'une pratique d'extinction de l'éclairage public en pleine nuit, permet ainsi une économie de fonctionnement et une réduction du phénomène de pollution lumineuse.

Coût total des travaux :

207 256 € dont 90 000 € de subvention versée par l'Etat.



PERSPECTIVES 2016

Mise en place d'une station de Gaz Naturel Comprimé sur le territoire intercommunal.

Déchets menagers

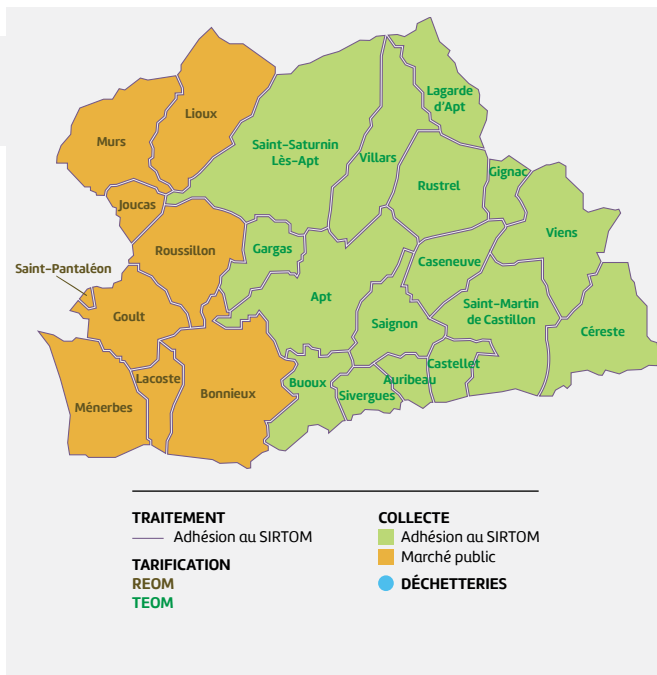
MISSIONS

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages et assimilés sur le territoire communautaire.

Collecte et traitement des ordures ménagères

Le coût 2015 de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour les communes d'Apt, Auribeau, Buoux, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gargas, Gignac, Lagarde d'Apt, Rustrel, Saignon, Saint-Martin de-Castillon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sivergues, Viens et Villars est de 3 246 731,56 €. Pour toutes ces communes, le SIRTOM assure la collecte et le traitement des déchets. Le financement du service se fait à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont la recette s'élève à 3 352 846 € en 2015.

Pour les communes de Bonnieux, Goult, Jocas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon et Saint Pantaléon, le financement du service se fait par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont la recette s'élève à 1 053 400 € en 2015. La SAROM assure la collecte et le SIRTOM le traitement. Le coût 2015 est de 479 071 € pour la collecte et de 535 938 € pour le traitement, soit 1 015 009 €.



REPÈRES

Production de déchets ménagers et assimilés pour le territoire : Entre 430 et 465 kg/habitant (moyenne nationale = 390 kg/habitant) : La fréquentation touristique explique une partie de cet écart et a pour conséquence une variation saisonnière de la production.

COUT COLLECTE ET TRAITEMENT

4 740 811 €

12 760 € dépensés pour le renouvellement du parc de bac

3 déchetteries mises à disposition sur le territoire

PERSPECTIVES 2016

Harmonisation des modes de gestion sur l'ensemble des communes.



PARTICIPATION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MISSION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

« Prise en charge des contributions – telles que définies dans le Chapitre IV du Titre II de la loi n°96-369 du 3 mai 1996 – relatives au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours. »

Qu'est-ce qu'un SDIS ?

Un Service départemental d'incendie et de secours est un établissement public administratif placé sous la double autorité du président du conseil d'administration (CASDIS) pour l'emploi, et sous l'autorité des maires ou du préfet agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police.

Pour l'année 2015, le montant de la contribution s'élève à plus de 1 027 790 €.

Missions du SDIS

- Prévention, protection et lutte contre les incendies.
- Prévention et évaluation des risques de sécurité civile.
- Préparation des mesures de sauvegarde et des moyens de secours.
- Protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.



Voirie

MISSIONS / Création, Aménagement, Entretien de la voirie d'intérêt communautaire, Appui technique et administratif aux communes membres de la Communauté de communes pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de création, d'entretien et d'amélioration des voiries communales.

PERIMETRE D'ACTION / Voiries communales des communes de Bonnieux, Goult, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Saint-Pantaléon, incluant la voirie traversant les lieux-dits ; Voiries ouvertes à la circulation publique dans les zones d'activités d'intérêt communautaire.



CHIFFRES CLÉS 2015

200 kms de voirie d'intérêt communautaire

4,7 Agents en Equivalent Temps Plein

355 interventions

Budget 518 033 €

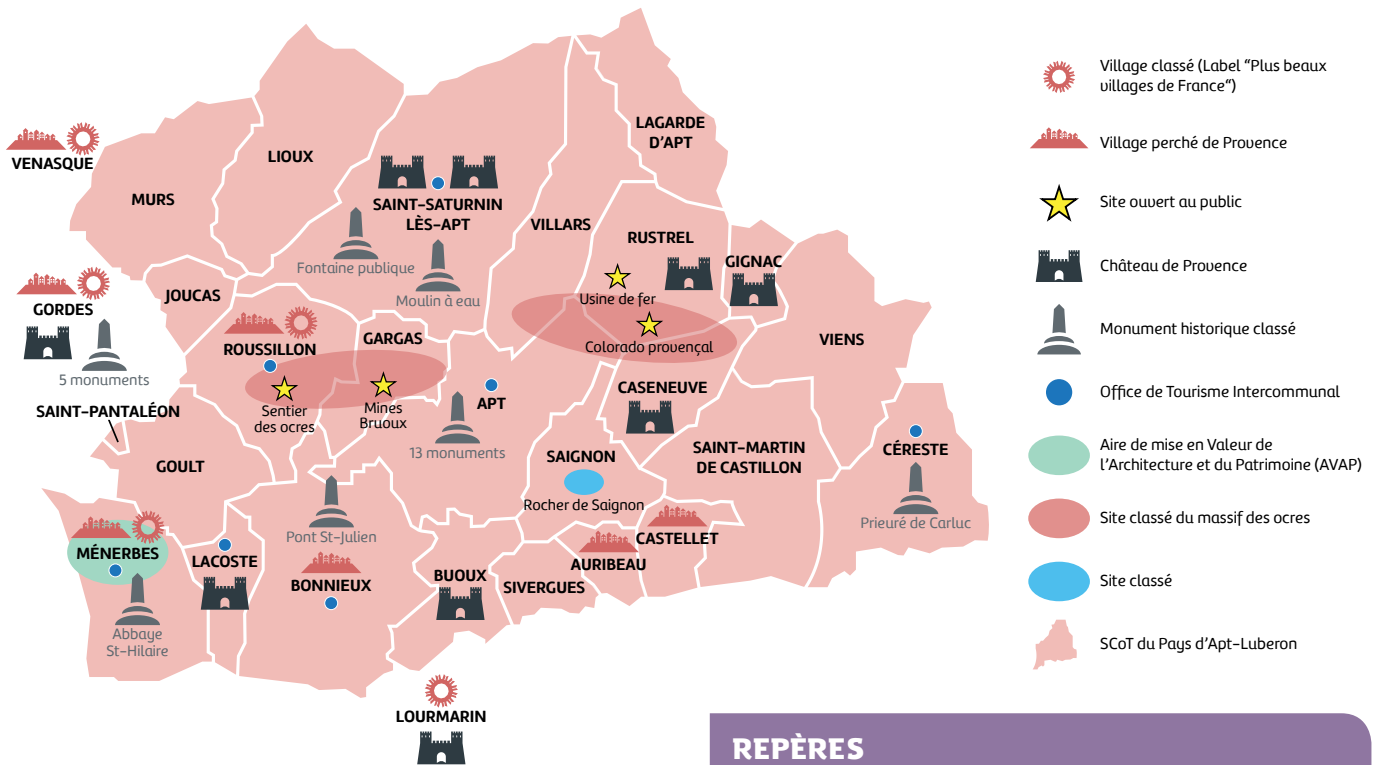


TOURISME

Un tourisme vert, des activités tournées vers le patrimoine et la découverte des produits du terroir ainsi qu'un tourisme d'affaire grandissant...font de l'Interco un territoire au potentiel touristique fort !

MISSIONS DE L'INTERCO

- Actions de promotion, d'accueil et d'information du public en matière de tourisme propre au territoire communautaire.
- Coordination des acteurs publics et privés en matière de tourisme.
- Création et gestion d'un Office de Tourisme Intercommunal et de bureaux d'informations touristiques.
- Soutien aux structures participant au développement touristique du territoire.



REPÈRES

4 500 000 nuitées touristiques / an ⁽¹⁾

250 000 000 € /an de consommation touristique/an ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Selon étude CRT PACA/BVA 2011

44% Etranger (1^{er} Allemagne, 2^e Benelux, 3^e Italie et Amérique du Nord)

56% France (1^{er} PACA, 2^e Ile-de-France, 3^e Rhône-Alpes)

117 800 lits

2 villages classés (Label « Plus beaux villages de France »)

19 monuments historiques et sites classés



L'outil Office de Tourisme Intercommunal

L'office de tourisme intercommunal PROVENCE EN LUBERON est l'un des 32 offices de tourisme du Vaucluse affiliés à OFFICE DE TOURISME DE FRANCE®. Son statut juridique est un Service Public Administratif ce qui signifie qu'il est un service annexe de la Communauté des communes du Pays d'Apt Luberon. Administré par un conseil d'exploitation, où chacune des 25 communes et chaque domaine d'activité liée au tourisme a au minimum un représentant.

Accueil

En 2015, ce sont plus de 70 730 actes d'accueils et d'informations qui ont été réalisés par les 8 conseillères bilingues. L'accueil et l'information des visiteurs représentent plus de 12 000 heures de travail soit 89% du temps de travail total du pôle.

Observatoire du Tourisme

L'office de tourisme intercommunal PROVENCE EN LUBERON s'est doté d'un véritable observatoire de l'activité touristique. En 2015, ce sont plus de 3600 questionnaires de conjoncture réalisés à destination des prestataires. Parallèlement, le pôle Observation et Gestion de projet élabore des outils de communication novateur comme le dispositif du guide i-mobile™, véritable bureau d'informations touristique installé gratuitement chez les partenaires qui le souhaitent. A ce jour, hors les 25 boitiers communaux, ce sont plus de 40 points d'informations touristiques présents sur le territoire.

Mise en œuvre de la démarche Qualité Tourisme

Persuadé que la véritable différenciation entre les territoires est basée sur la qualité des offres et des services l'office de tourisme intercommunal Provence en Luberon s'est inscrit dans la démarche Qualité Tourisme™.

A ce jour plus de 50 procédures, modes opératoires et autres documents de gestion des actions ont été réalisés par le pôle QUALITE. L'OTI est par ailleurs présent au sein de la commission nationale d'office de tourisme de France™ « QUALITE ET DESTINATION RESPONSABLE ».

Taxe de séjour / 613 191 € en 2015

L'une des missions confiées par la collectivité à l'office de tourisme intercommunal PROVENCE EN LUBERON est la mise en œuvre ainsi que l'intégralité de la gestion de la taxe de séjour. L'année 2015 a été l'année de la mise en place d'une taxe de séjour unique pour l'ensemble des hébergeurs. Il s'agissait de refondre l'intégralité des 11 dispositifs mis en place sur 23 communes pour parvenir à 1 seul dispositif tout en prenant en compte les spécificités des différents modes d'hébergements. Le choix a été fait sur un projet global incitatif à la qualification de l'offre d'hébergement via une politique de taux plus avantageux pour les établissements classés.

2013	2014	2015
350 000€	477 000 €	613 191 €

Avec plus de 1700 hébergeurs sur la totalité du territoire et plus de 15000 lits, la recette de cette taxe est en progression depuis 2013.

BUDGET 2015

FONCTIONNEMENT

Recettes 824 549,86 €

Dépenses 763 185,11 €

INVESTISSEMENT

Recettes 40 392,52€

Dépenses 141 737,17 €

Promotion du territoire

Ce pôle, gère l'ensemble des informations touristiques avec le système d'informations touristiques régional APIDAE™. A ce jour la base de données comprend plus de 3800 fiches de prestations touristiques. A partir de données brutes, l'office travaille sur la valorisation et l'enrichissement des données.

CHIFFRES 2015

16 agents

170 000 supports (brochures, livrets, cartes...)

7 bureaux d'informations touristiques

70 730 demandes d'informations

268 000 visiteurs uniques sur le site internet de l'OTI

49 accueils Presse/Journalistes

L'OTI, s'engage et se veut garant de la qualité des offres sur le territoire !

Après le constat que plus de 71% des lits du territoire ne sont dans aucune démarche qualité, l'OTI a fait le choix de devenir organisme de classement habilité par l'Etat permettant à l'office de tourisme d'appliquer l'une des recommandations des 1^{ères} Assises Territoriales du Tourisme d'octobre 2014 pour la Qualification de l'offre d'hébergement.

Après un audit, de deux jours, réalisé par l'Agence Française de Normalisation en juillet 2015, le pôle INGENIERIE a entrepris la mise en œuvre du classement des meublés de tourisme volontaires.

A ce jour, 56 structures ont profité de l'expertise de l'office de tourisme pour le classement de leur offre et 39 chambres d'hôtes ont été qualifiées « Chambre d'hôtes Référence™ ». Ce service, payant pour les prestataires, a généré un chiffre d'affaire global TTC de 8 007 €.

PERSPECTIVES 2016

- Mise en place de sessions de formation à destination des prestataires du secteur pour améliorer la visibilité de leur offre sur le web et plus particulièrement sur les réseaux sociaux.
- Définition d'un projet stratégique visant à définir les attentes des différents acteurs du développement touristique du territoire au travers d'un schéma de développement touristique du Pays d'Apt.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

SERVICE CULTURE

En 2015, accompagnement des élus communautaires à la définition d'une stratégie de développement culturel du territoire.

- ❶ **Définition** et mise en œuvre d'une politique en faveur du développement culturel du territoire et de son rayonnement.
- ❷ **Coordination** de l'activité culturelle au niveau intercommunal.
- ❸ **Soutien** aux actions et projets de portée intercommunale dans le cadre de la politique culturelle définie par la communauté de communes.

Rencontres et débats

Des rencontres par les membres de la commission avec des opérateurs culturels dans le cadre des réunions de la commission et lors de visites de sites.

Une projection débat le lundi 2 février 2015 au Cinéma le César à Apt autour du reportage réalisé par Olivier Meissel intitulé « Pays d'Apt, comment ça va la culture ? ». Cet événement a permis de présenter au public le contenu de la démarche de la CCPAL de construction de la politique culturelle intercommunale et a rassemblé 90 élus et opérateurs culturels du territoire.



Un débat avec Emmanuel Négrier, politologue spécialisé dans les politiques culturelles, Directeur de recherche au CNRS, qui a réalisé une étude sur l'intercommunalité culturelle en France.

Une journée de réflexion collective sur le thème « Notre territoire est riche de culture : participons ensemble à son développement ! ». Cette réflexion, animée sous la forme d'un Forum ouvert, s'est déroulée le 1^{er} juin 2015 à la MJC d'Apt et a rassemblé une centaine de participants (élus, opérateurs culturels, artistes et autres) qui ont proposé et travaillé sur 32 sujets et 13 plans d'actions.

Partenariats

Le développement d'une image de marque du territoire en matière culturelle et la conception d'outils de communication dans le cadre d'une démarche participative des acteurs culturels locaux animée par le Pôle de création en Pays d'Apt.

Études

La réalisation d'une étude confiée au CBE du Pays d'Apt qui a permis d'identifier les freins au développement des structures culturelles locales et artistes et créateurs indépendants (spectacle vivant, arts visuels et littérature) implantés sur le territoire du pays d'Apt Luberon, de déterminer les besoins collectifs en matière de mutualisation, d'évaluer la volonté des acteurs à entrer dans une démarche de mutualisation de moyens, et ce, de manière différenciée, de proposer les formes que cette mutualisation peut revêtir sur le territoire. **70 opérateurs culturels ont été enquêtés et 39 ont répondu.**

Monographie du Pays d'Apt

L'agence régionale Arcade PACA a réalisé une monographie du Pays d'Apt apportant des données chiffrées sur la structuration des financements publics de la culture sur le territoire et sur leurs mises en perspectives à l'échelle de la Région PACA. Ce travail est déjà réalisé par Bernard Maarek, Directeur de l'Arcade Paca, et Magali Blain, Chargée d'étude à l'Arcade Paca.

Réflexion approfondie sur la nécessité d'équipement culturel intercommunal

Le 4 février 2015, la Communauté de communes a publié un avis d'appel public à concurrence dans le cadre d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'équipement culturel intercommunal du Pays d'Apt Luberon. Par délibération du 9 juillet 2015, le conseil communautaire a arrêté, sur la base du procès-verbal du jury de concours, la liste des quatre candidats admis à concourir pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'équipement culturel intercommunal du Pays d'Apt Luberon. A la suite de l'annulation des élections municipales d'Apt, la procédure a été suspendue sine die et la CCPAL n'a pas notifié aux candidats admis à concourir la mission d'esquisse. La réflexion reste ouverte !

Le guide « Bel été » est édité depuis 2011 par la CCPA et concerne depuis 2012 les territoires de la CCPA et de la CCPJ. Son objet est de promouvoir les événements culturels et touristiques estivaux (festivals, spectacles, expositions, bals, fêtes, marchés, visites guidées, manifestations sportives, loisirs, etc.) organisés sur le territoire, 330 environ en 2015.



Temps fort ! Deuxième édition du souk des sciences et techniques du pays d'Apt Luberon

Le Souk des sciences est un évènement conçu et organisé par le Campement scientifique. Ce dernier est un collectif d'associations et d'institutionnels, encouragé par Culture Sciences PACA, né sur le Pays d'Apt Luberon. Son objectif est de promouvoir la création et la diffusion de tout projet et manifestation dans le domaine de la culture scientifique et technique, en s'attachant à tisser des liens avec les milieux artistiques, industriels et pédagogiques. En 2015, le collectif était composé de la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon, de la Mairie d'Apt, du Parc Naturel Régional du Luberon et des associations Camera Lucida, Vélo Théâtre, la MJC d'Apt, Dydlo, Zoom Allure Sud. La CCPAL a participé à l'édition 2015 du Souk des Sciences en proposant un stand de découverte des métiers de la céramique, en lien avec le Musée de l'aventure industrielle ainsi qu'un atelier intitulé « la science au service du son, de la lumière et de la vidéo dans le spectacle vivant » mettant en avant les métiers de régisseur de spectacle. (Photos édition 2015 + logo campement scientifique)

Soutien au développement des projets culturels et associatifs

En 2015, la Communauté de communes a attribué **39 000 €** en soutien aux projets culturels des associations du territoire.

- Les Soirées d'été en Luberon **2 500 €**
- Kiosque **9 500 €**
- Les Amis de la Musique du Luberon et du Pays d'Aix **3 000 €**
- Le Festival des Cinémas d'Afrique du Pays d'Apt **500 €**
- L'Association Culturelle des Mines de Bruoux **3 000 €**
- Eclats de Scène **11 000 €**
- Vélo Théâtre **4 000 €**
- Les Musicales du Luberon **1 500 €**
- Une idée dans l'air **2 000 €**
- Samuel Beckett **1 000 €**
- Alpes de Lumière **1 000 €**



© R. Caracchoff



LABELLISATION FRENCH TECH CULTURE

Depuis 2015, le Pays d'Apt Luberon est intégré au territoire Avignon-Provence labellisé par l'État « French Tech ». Les territoires d'Avignon, Arles, Carpentras, Nîmes se sont structurés pour concevoir un écosystème original autour de la thématique « culture et numérique ». Celui-ci aurait pour objectif de faire du territoire l'accélérateur et le living-lab en Europe des start-up produisant des produits numériques pour le secteur culturel. L'obtention de ce label, porté par l'association French Tech Culture, suscite une mobilisation collective de tous les acteurs, privés et publics. Cette collaboration vise à promouvoir, sur notre territoire élargi, le secteur numérique, à développer un réseau de start-up French Tech Culture et à attirer les entreprises High Tech ainsi que les investisseurs.

En 2015, la CCPAL a participé à de nombreux évènements liés à la French Tech Culture et rencontré de nombreux acteurs de la filière du numérique tels que l'Université d'Avignon, le réseau Avignon Delta Numérique (ADN). L'Interco a pu également découvrir et soutenir des start-up accueillies au sein de « The Bridge ». Ce dernier est un accélérateur thématique unique en Europe dédié aux nouvelles applications numériques pour les métiers de la Culture. Ce lieu accueille les start-up sur des sessions de 2 mois d'accélération intensive.

PERSPECTIVES 2016

- Poursuivre l'accompagnement des élus dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie de développement culturel du territoire.
- Relance du projet d'équipement culturel intercommunal pour aboutir à un projet financièrement supportable pour la Communauté de communes.
- Mobilisation des opérateurs culturels autour du label French Tech Culture.
- Valorisation du patrimoine historique et archéologique local.
- Animation et coordination de l'opération Grand Site pour le massif des ocres.

Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal

Etablissement d'enseignement musical créé sous forme associative dans les années 1960, le conservatoire devient municipal en 1971 et développe un projet d'enseignement musical de qualité ouvert au plus grand nombre. Transféré à la Communauté de Communes le 1^{er} septembre 2008, il devient alors le premier service communautaire à la population et développe un projet d'établissement qui lui permet d'obtenir, en 2012, son classement en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) par le Ministère de la culture et de la communication.

MISSIONS

- ❶ L'enseignement artistique spécialisé en milieu scolaire & périscolaire
- ❷ L'encadrement de pratiques amateurs
- ❸ Des actions pédagogiques de diffusion

Des projets pédagogiques ambitieux

Le projet Choro - Ce projet pédagogique autour de la découverte du répertoire populaire de Nordeste du Brésil a permis de rassembler une dizaine de disciplines instrumentales. Deux intervenants, Claire Luzi et Cristiano Nascimento ont apporté leur savoir-faire et leurs compétences musicales.

Qui c'est celui-là ? - Deuxième saison du projet « **Le petit Raoul** », initié par l'atelier de chanson française en collaboration avec le département de Musiques actuelles, l'atelier musique du collège de la cité scolaire d'Apt et la MJC d'Apt. Cet évènement a permis

de rassembler autour de Carton, Christian Picard, une trentaine de jeunes musiciens amateurs issus de nos structures.

Ô - Ce projet de classe environnementale a trouvé une résonance particulière dans le domaine musical et impliqué un groupe de 5 élèves des classes du lycée dans la création d'une musique accompagnant à l'écriture d'un texte sur l'environnement par les enfants d'une classe élémentaire. Le prolongement de cette action a abouti à la réalisation d'un clip vidéo dont les images ont été réalisées par **LEMALA**.



Plus de 43 810 € ont été engagés dans l'organisation d'une 20^{aine} évènements en 2015 !

REPÈRES/ CHIFFRES 2015

432 élèves
27 enseignants et agents administratifs
5 intervenants en milieu scolaire
23 disciplines
...et 1 projet d'établissement finalisé !
20 concerts et évènements
396 h/hebdomadaires d'enseignement

Quelques rendez-vous du conservatoire avec vous...

Inauguration des nouveaux locaux & Journées portes ouvertes

L'inauguration officielle des nouveaux locaux du conservatoire a su rassembler toute une équipe et de nombreux acteurs culturels du territoire autour de l'idée d'une visite sonore guidée de l'établissement.

Des moments de partage...

Différents projets tels que « les rencontres de saxophones », « les scènes ouvertes », ou les concerts « choral » dans les foyers pour personnes âgées participent également au tissage musical du territoire et sont souvent le lieu de partage d'une passion commune, celle de la musique.

Concert à la cathédrale d'Apt - moment particulier...

Projet du département de musiques traditionnelles qui cette année a souhaité inviter les autres disciplines musicales du conservatoire à découvrir les musiques traditionnelles de la Méditerranée autour de la venue du groupe **Rassegna**.

LES PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE

CRR d'Avignon
Arts vivants 84
La Fabuleuz
ville d'Apt
Centre social Lou Pasquié

Ocra
Ville d'Apt
Virevents communications
Comète FM
La Cerise

Appy
Saumere
Sceau les Boussicaux
Le parc régional du Luberon
La Farandrôle

la Mairie de St Saturnin d'Apt
Lou Pasquié
Culture et Orgues en Pays d'Apt
Paroisse d'Apt

Réhabilitation du conservatoire, près de 1000 m² de surface rénovés

Aujourd'hui, avec près de 1 000 m² de surface rénovés et dédiés à l'enseignement et la pratique de la musique, le conservatoire s'inscrit dans le paysage local avec une dynamique nouvelle de fonctionnement, situé dans un ancien bâtiment datant du début du XVIII^{ème} siècle, le bâtiment a bénéficié de nombreux travaux.

Les travaux réalisés

- 8 nouvelles salles de cours.
- Transformation de 3 petites salles de cours en une grande salle adaptée à l'accueil de groupes et aux pratiques d'orchestre.
- Réalisation de 2 studios Musiques Actuelles.
- Aménagement de nouveaux espaces : salle de professeurs, bureau de direction, accueil spacieux, salle d'éveil musical.
- L'accessibilité du niveau R+1, conforme à la législation sécurité renforcée sur l'ensemble du bâtiment.
- Aménagement de la chapelle en salle de spectacle.
- Amélioration de l'isolation thermique du bâtiment.

Coût total de l'opération

725.563,57€ HT (dont 55 % autofinancement CCPAL, 14 % Etat, 27 % Conseil Départemental, 4 % Conseil Régional).

L'éducation musicale en milieu scolaire 1 600 enfants concernés sur le territoire en 2015

Le conservatoire intervient dans les écoles élémentaires du Pays d'Apt Luberon qui en font la demande à l'exception de la commune de Céreste qui ne dépend pas de la circonscription d'Apt. Chaque année, cinq intervenants musiciens diplômés (DUMI) mettent leurs compétences et savoir-faire au service des enseignants du 1^{er} degré et collaborent à la réalisation d'une cinquantaine de projets d'éducation artistique. Cette année, plus de 1 600 enfants sont concernés par ces actions d'éducation musicale. Ce dispositif s'inscrit dans le Schéma Départemental d'Enseignement Artistique de Vaucluse et à ce titre bénéficie d'une aide conséquente du Département.

L'action périscolaire

Suite à la publication de décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, certaines communes de la CCPAL ont sollicité l'intervention de professeurs du conservatoire de musique pour la mise en œuvre d'ateliers périscolaires. La Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon y a répondu favorablement.

Action d'éveil en crèche

Depuis l'année scolaire 2012/2013, le conservatoire, à la demande du service petite enfance, intervient dans certaines crèches du Pays d'Apt Luberon. En 2015, cette action a concerné quatre crèches et représente 60 h / année d'intervention musicale. En plus des interventions musicales dans les structures, le service « petite enfance » et le conservatoire ont collaboré à l'accueil de la compagnie GAM PAU, spécialisée dans la réalisation d'ateliers à l'attention du jeune public et des familles.

Des instruments musicaux de caractère !

Accueil de l'OMNI

Structure musicale innovante, ou de l'écrin sonore, autre mode d'exploration de l'imaginaire sonore, a favorisé la venue de nouveaux publics, et suscité de nombreuses réflexions sur l'orientation future de nos enseignements en matière d'innovation technologique, d'accueil de nouveaux publics, et de coopération entre structures d'accueil et d'encadrement local.

Résurrection de l'orgue de la cathédrale d'APT

Après plus d'un an passé dans les ateliers Saby, facteur d'orgue, cet instrument de retour dans son nid de pierres a fait preuve de tout son potentiel mécanique et de sa richesse expressive. Par l'intermédiaire de son professeur d'orgue, le conservatoire a contribué à la réussite de cette fête qui amorce une volonté de coopération avec l'association « Culture et orgues en Pays d'Apt ».

BUDGET 2015

CULTURE, CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

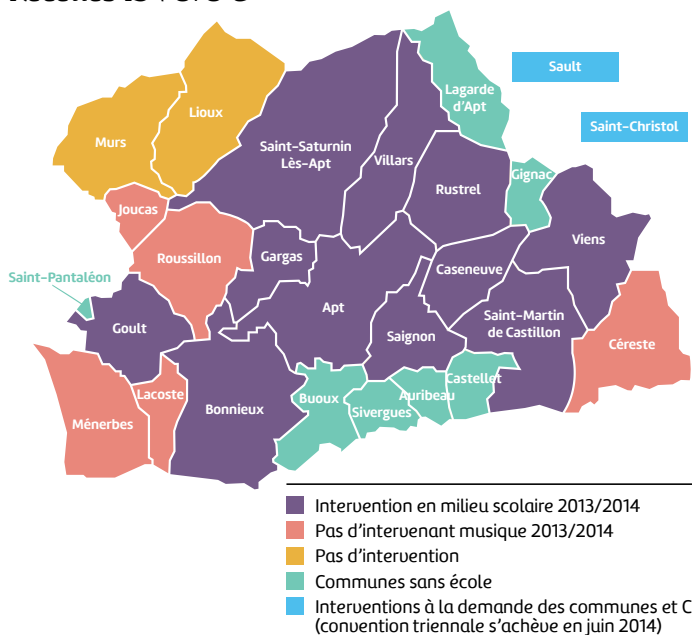
FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 083 781 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 40 865 €

Recettes 134 878 €



52% des élèves sont originaires des communes de la CCPAL hors Apt, 41% sont originaires d'Apt, 7 % proviennent de communes « éloignées »

PERSPECTIVES 2016

- Un partenariat renforcé avec l'Education Nationale
- Une démarche d'ouverture à de nouveaux publics.
- Un soutien plus affirmé à la pratique musicale amateur des adultes.
- Elaboration du nouveau projet pédagogique 2016 - 2020 :
 - Une organisation pédagogique structurée depuis l'accueil de la petite enfance jusqu'à l'accompagnement personnalisé jeunes adultes.
 - Une coopération avec les acteurs du territoire pour une dynamique nouvelle de la pratique musicale amateur.

3

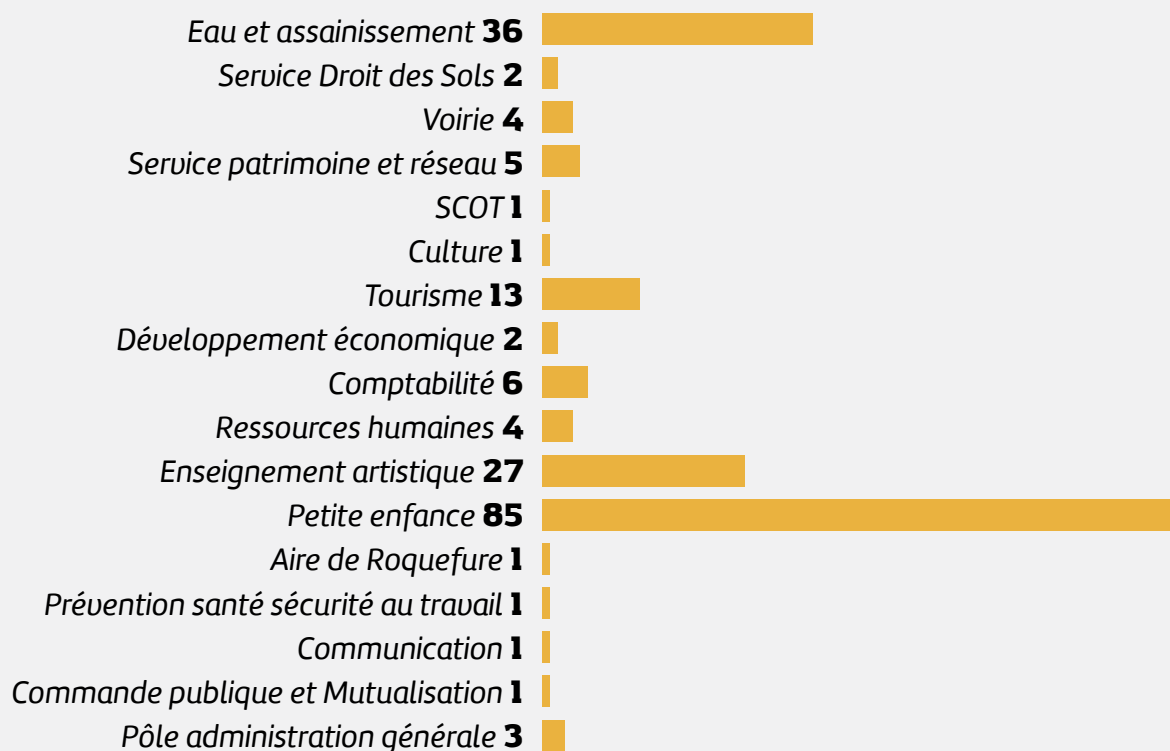
MOYENS HUMAINS & FINANCIERS



SERVICES ET EFFECTIFS

Présidence						
Direction Générale des Services						
Pôle administration générale	Pôle service à la population	Pôle ressources humaines	Pôle Finances	Pôle aménagement et développement du territoire	Pôle technique	Pôle environnement
Accueil-courrier – gestion des assemblées	Petite enfance	Ressources humaines	Comptabilité	Développement économique	Service du patrimoine et Réseau	Service eau potable
Marché public et mutualisation	Enseignement artistique		Contrôle de gestion	Tourisme	Voirie	Service assainissement
Communication	Jeunesse			Culture	Service Droit des Sols	Déchets ménagers
Prévention santé sécurité au travail	Santé			SCOT		
Aire de Roquefure				Agriculture et développement durable		

Répartition des effectifs par service

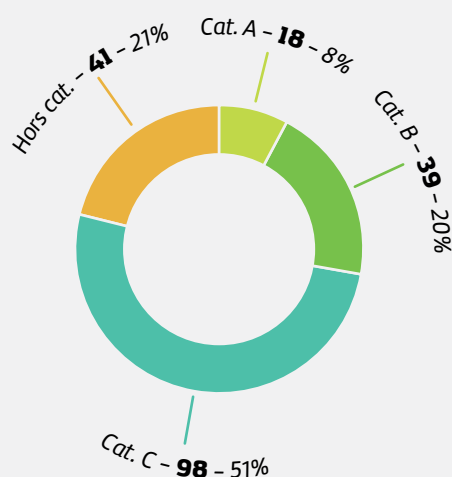


La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon suite à la fusion a vu se constituer une équipe administrative et technique de 193 femmes et hommes dans l'exercice des multiples compétences de la collectivité. La collaboration étroite entre les élus et les services permet la réactivité et l'efficacité indispensable pour offrir un service public de qualité auprès des usagers et administrés du territoire.

Nombre total d'agent au 31 décembre 2015

STATUT	EFFECTIF	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
Fonctionnaire occupant un emploi permanent	128	120
Non titulaires occupant un emploi permanent (droit public et droit privé)	46	39
Emplois aidés (emploi d'avenir - contrat d'accompagnement à l'emploi)	15	15
Assistantes maternelles	4	4
TOTAL	193	178

Répartition des effectifs par catégorie



Avancements en 2015

NOMBRE DE FONCTIONNAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UN(E) :	HOMMES	FEMMES
AVANCEMENT D'ÉCHELON	12	46
AVANCEMENT DE GRADE	3	5

Concertation et dialogue social

Commission administrative paritaire **4**
 Comité technique paritaire **3**
 Comité d'hygiène et sécurité **2**

Repères 2015

- Moyenne d'âge 42 ans
- 193 agents
- 52 hommes
- 137 femmes
- Soit 71 % de femmes salariés.
- 66 avancements
- Formations : 64 558 € de dépenses de formations
- 485 jours de formations dispensés
- Budget du personnel 6 914 769 €
- 206 agents/familles ont bénéficié des prestations du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.
- Mise en place du comité technique
- Mise en place du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- Création du poste de conseiller santé sécurité au travail

PERSPECTIVES 2016

- Création et mise en place des outils de gestion obligatoires en matière de ressources humaines.
- Poursuite de l'élaboration du plan de formation.
- Poursuite de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Elaboration et Mise en place du plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux.
- Mise en place nouveau régime indemnitaire.

FINANCES

Structure budgétaire de la CCPAL

12 budgets

- Principal
- Petite Enfance
- Office de Tourisme
- Locations d'Intérêt Economique
- Redevance Ordures Ménagères
- Production d'Energie Photovoltaïque
- Zones d'Activités
- Zone d'Activités de Goutt
- Eau Potable
- Assainissement Collectif DSP
- Assainissement Collectif Régie
- Assainissement Non Collectif

Résultat exercice 2015

Des 12 budgets consolidés

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2015
Fonctionnement	33 203 333,26 €	33 827 434,72 €	624 101,46 €
Investissement	9 654 423,35 €	11 189 203,93 €	1 534 780,58 €

Dépenses en 2015

Comptes administratifs consolidés 2015

42 857 756,71 €

Dépenses d'investissement par compétence

Budgets consolidés 2015

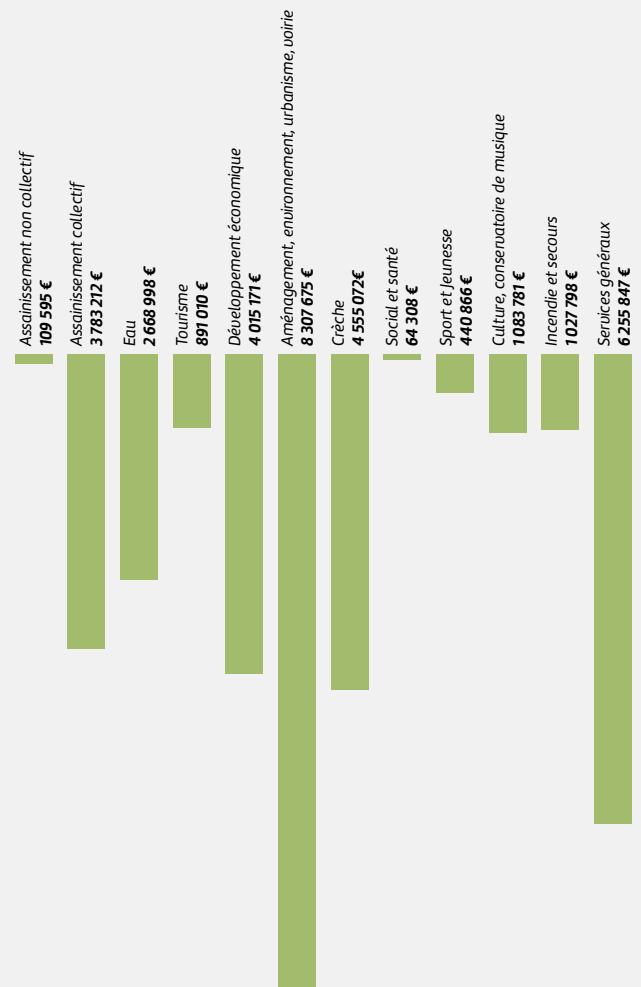
9 654 423,35 €



Dépenses de fonctionnement par compétence

Budgets consolidés 2015

33 203 333,26 €



Reversement aux communes

4 440 087 € sont reversés par la CCPAL aux communes

Communes	Dotation de solidarité	Attribution de compensation*
Apt	502 824 €	3 848 465 €
Auribeau	1 500 €	- 707 €
Bonnieux	26 707 €	- 39 862 €
Buoux	2 149 €	20 268 €
Caseneuve	4 533 €	- 11 564 €
Castellet	1 552 €	15 060 €
Cereste	15 103 €	- 16 757 €
Gargas	46 866 €	274 096 €
Gignac	1 500 €	- 1 288 €
Goult	21 153 €	10 686 €
Joucas	4 887 €	179 646 €
Lacoste	11 887 €	- 10 344 €
Lagarde d'apt	1 500 €	- 1 143 €
Lioux	4 035 €	- 6 760 €
Menerbes	16 202 €	15 823 €
Murs	6 291 €	10 490 €
Roussillon	22 814 €	- 51 939 €
Rustrel	9 371 €	10 840 €
Saignon	12 219 €	7 685 €
Saint Martin de Castillon	8 137 €	- 8 120 €
St pantaleon	2 409 €	- 1 337 €
Saint saturnin Les apt	35 444 €	2 996 €
Sivergues	1 500 €	- 1 047 €
Viens	6 995 €	- 17 504 €
Villars	11 422 €	44 432 €
Total	779 000 €	4 272 115 €**

*une attribution de compensation négative signifie que la commune reverse cette attribution de compensation à la CCPAL.

**le montant versé par la CCPAL aux communes est de 4 440 487 € ; le montant versé par les communes à la CCPAL est de 168 372 €



Recettes en 2015

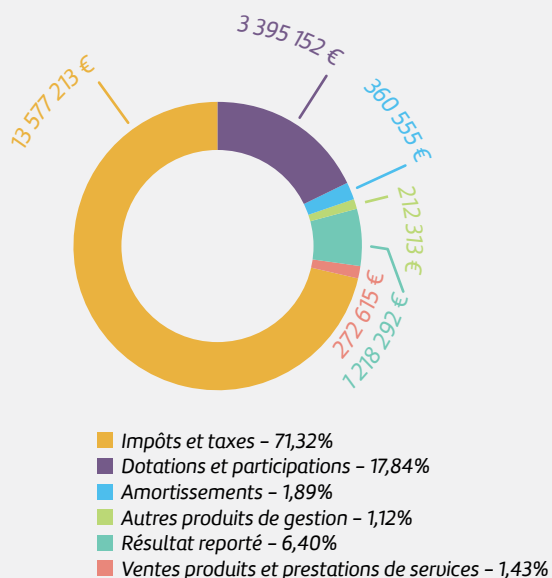
Comptes administratifs consolidés 2015

45 016 638,65 €

Recettes de fonctionnement

Budget principal

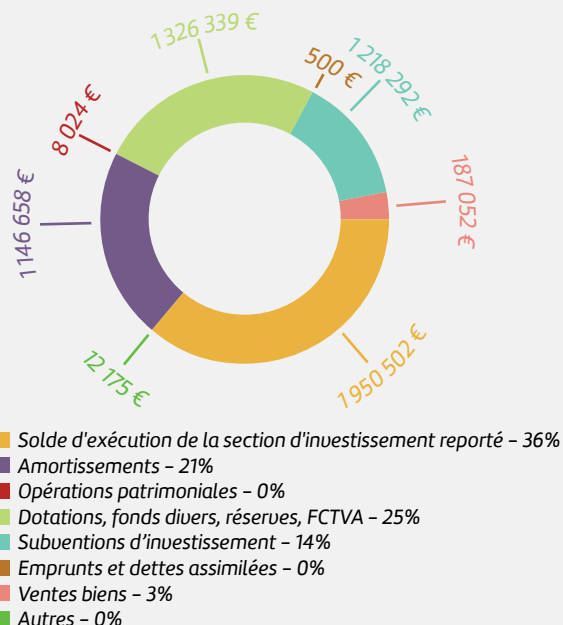
19 036 139 €



Recettes d'investissement

Budget principal

5 376 281 €



Les ventes de produits et services recouvrent les recettes liées au Conservatoire de Musique, aux refacturations aux autres budgets de la CCPAL et aux autres collectivités. Les autres produits de gestion recouvrent des loyers encaissés par la CCPAL.

Taux de Taxe d'Habitation 8,13%

Taux de Taxe Foncier Bâti 1,93%

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises 34,77%

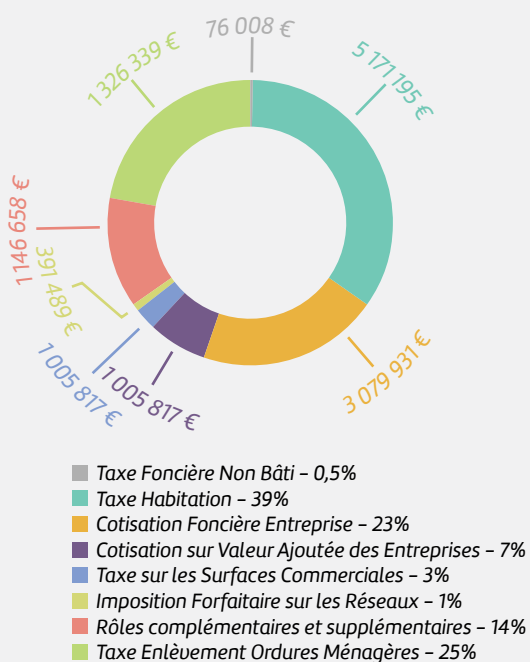
Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Apt	11,99 %
Gargas	
Cereste	
Lagarde d'Apt	11,39 %
Villars	
Gignac	
Rustrel	
Auribeau	
Caseneuve	
Castellet	
Saignon	
St Martin de Castillon	
St Saturnin les Apt	
Sivergues	
Viens	

ZOOM

Recettes fiscales 2015

13 399 328 €



Quelques chiffres en 2015

Ratios du budget principal

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) / Population	460€ / hab.
Produit imposition directe / Population	282 € / hab.
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) / Population	490€ / hab.
Dépenses d'équipement brutes (DEB) / Population	54€ / hab.
Dette / Population	1€ / hab.
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) / Population	74€ / hab.
Dépenses de personnel / DRF	14%
Coefficient mobilisation potentiel fiscal	80 %
Marge d'autofinancement courant	94%
DEB / RRF	11%
Dette / RRF	0,4%

Ratios consolidés

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) / Population	793€/ hab.
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) / Population	848€/ hab.
Dette / Population	201€ /hab.
Dépenses de personnel / DRF	24%

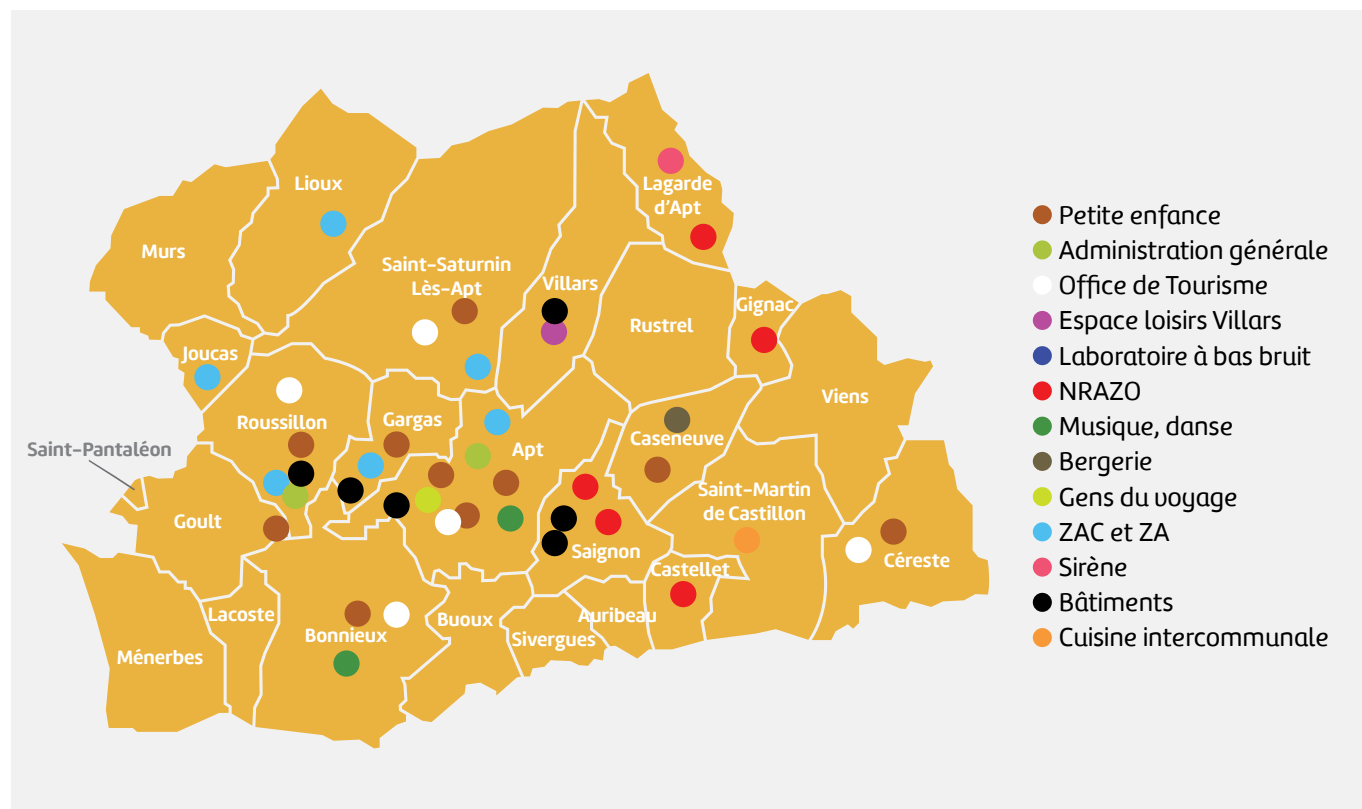
COMPTABILITE - 9 542 mandats et titres réalisés en 2015

PERPECTIVES 2016

- Transition budgétaire réussie après la fusion permettant de poursuivre avec sérénité l'Uniformisation progressive des taux, sur tout le territoire qui se poursuivra jusqu'en 2018.
- Priorité à l'investissement.
- Maintien d'une capacité d'épargne.
- Pas de modification des taux de fiscalité.
- Endettement modéré.



PATRIMOINE



CHIFFRES CLÉS

8500m² de bâtiments et zones d'activités.

120 hectares d'espaces verts entretenus.

40 sites gérés par le service patrimoine.

Entretien des 42 équipements roulants et flotte de véhicules.

Gestion des contrats et des consommations :

- Energies (Electricités, Gaz, Production photovoltaïque).
- Téléphonie et accès internet (75 mobiles, 105 lignes fixes), Carburant, Contrat Eau potable et Assainissement.

Travaux et achats de matériels :

- 689 interventions réalisées
- 367 000 €

Moyens humains et de gestion d'un service support indispensable

- 4 agents
- 1 logiciel de GMAO (Gestion et Maintenance Assistée par Ordinateur) qui inventorie, classe, suit la maintenance corrective, établit des gammes de travaux de maintenance préventifs, permet également d'établir un carnet de santé très précis de l'ensemble des biens de l'EPCI.
- 1 logiciel de GTB (Gestion Technique des Bâtiments) : enregistrement des consommations ; données techniques (chaufferies, alarmes, supervision centralisée des sites).

Chantiers 2015

- Nouvelle crèche à Gargas - 750 000 € HT/travaux
- Espace Loisirs du Plan d'eau 660 000 € HT/travaux

BUDGET

FONCTIONNEMENT

901 555 €

INVESTISSEMENT EQUIPEMENT ET INFORMATIQUE

730 230 €



URBANISME

Missions

Afin de pallier le désengagement de l'Etat et d'accompagner les communes dans la gestion de l'urbanisme, la CCPAL a mis en place à partir du 01/07/2015, le Service Urbanisme Mutualisé dont la mission est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les autorisations d'urbanisme concernées :

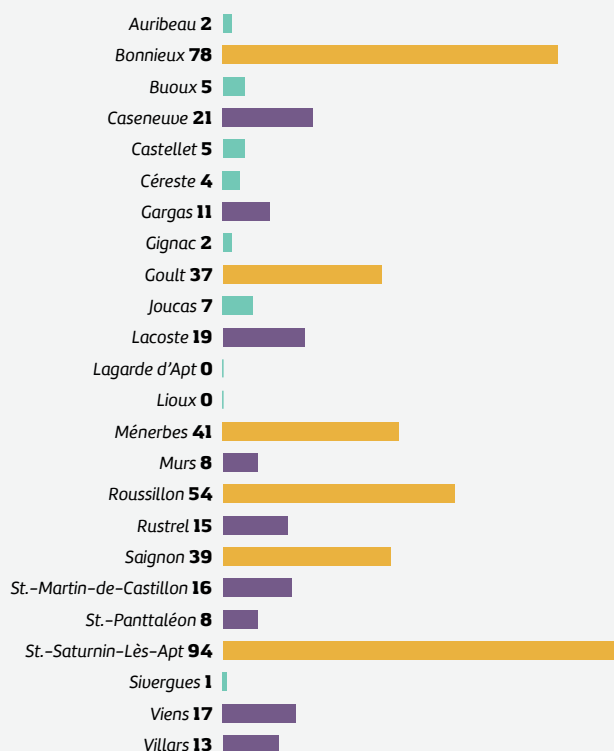
- Les permis de construire (PC)
- Les certificats d'urbanisme (CU)
- Les permis de démolir (PD)
- Les permis d'aménager (PA)
- Les déclarations préalables (DP)

La commune reste seule compétente en matière d'élaboration des POS/PLU et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Moyens

2 personnes composent le service. Elles instruisent les actes de toutes les communes de la CCPAL sauf Apt.

Durant la période du 01/07/2015 au 31/12/2015, les actes n'ont pas été facturés aux communes. La facturation prendra forme à compter du 01/01/2016 sous forme d'un montant calculé à partir de 3 forfaits d'actes (CU/PD, DP et PC/PA) rapportés au nombre de chaque type d'actes déposés en mairie. Les forfaits de chaque type d'actes seront fixés par délibération du conseil communautaire à la fin de chaque année.



SERVICE INFORMATIQUE

CHIFFRES CLÉS 2015

Plus de 600 interventions à distance
Plus de 200 interventions sur site
100 postes de travail
25 Imprimantes

2016

- Installation d'un serveur de messagerie unifiée Exchange.
- Mise en place du SIMAP.
- Dématérialisation des bons de commande.
- Installation d'un logiciel de gestion de parc.
- Equipement d'une deuxième salle de réunion sur le siège CCPAL.

Opérations réalisées en 2015

- Mise en place d'une liaison radio entre le siège CCPAL et les services extérieurs (OTI, Petite enfance, AEP, Conservatoire) : accès aux logiciels CCPAL, sauvegarde des données, fichiers partagés accessibles, partage de la fibre entre tous les services.
- Mise à niveau de la salle serveur.
- Mise en place du service RAD's CCPAL.
- Mise en place d'un logiciel de gestion du courrier (Dotelec).
- Mise en place d'un système de sauvegarde dans chaque crèche.

COMMUNICATION

Site internet

www.paysapt-luberon.fr en ligne !

Lancé en mai 2015, le site a été visité 123 970 fois en 2015



Magazine Trait d'Union

4 éditions

25000 exemplaires imprimés

530 abonnés

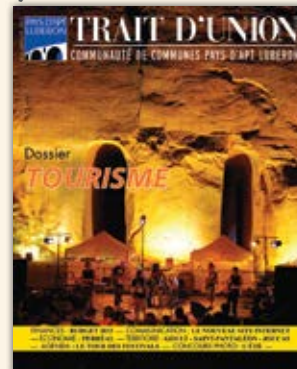
janvier 2015



août 2015



juillet 2015

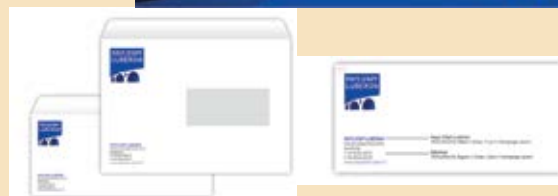


décembre 2015



Un nouveau logo et charte graphique

pour une meilleure visibilité et cohérence au regard des compétences de la collectivité et de sa proximité avec les administrés.



SECRETARIAT GÉNÉRAL

MISSIONS

- Rôle d'interface entre la population, les élus et les services de la CCPAL.
- Traitement de l'information reçue par courrier, mail et téléphone.
- Préparation et suivi des réunions d'assemblée.

CHIFFRES CLÉS

55 délibérations du Bureau

201 délibérations du Conseil communautaire

15 décisions du Président dans le cadre de ses délégations

8 520 courriers arrivés et traités

INFOS PRATIQUES

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DECOMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Chemin de la Boucheyronne - 84400 Apt

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr

www.paysapt-luberon.fr

PETITE ENFANCE

Accueil 04 90 78 07 34

Service.petite.enfance@paysapt-luberon.fr

Pré-Inscription crèche

Maison de la petite enfance

Apt - Voie Dominitienne

04 90 05 80 74

guichet.unique@paysapt-luberon.fr

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

38 av. Philippe de Girard

04 90 75 36 01

conservatoire@paysapt-luberon.fr

www.conservatoiredemusiquepaysaptluberon.fr

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

20 av. Philippe de Girard 84400 Apt

Accueil 04 90 74 03 18 / oti@paysapt-luberon.fr

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Pour les communes de Bonnieux, Goult, Lacoste,

Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Saint-Pantaléon

04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

04 90 04 49 70 - 04 86 69 26 03

contact@paysapt-luberon.fr

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

04 90 04 49 70 - 04 86 69 25 07

contact@paysapt-luberon.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES

04 90 04 49 70

Contact@paysapt-luberon.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT

Accueil Siège CCPAL

Lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h

Vendredi : 9h-12h / 13h-16h30.

04 90 74 65 71

servicedeseaux@paysapt-luberon.fr

Astreinte / Eau

CCPAL 06 84 80 39 19

Apt, Auribeau, Buoux, Caseneuve, Castellet,

Céreste, Gignac, Lagarde d'Apt, Rustrel, Saignon,

Saint-Martin-de-Castillon, Sivergues, Viens

SUEZ 09 77 40 11 36

Bonnieux, Gargas, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux,

Ménerbes, Murs, Roussillon, Saint-Pantaléon,

Saint-Saturnin-lès-Apt, Villars

Astreinte / Assainissement collectif

CCPAL 06 76 98 75 77

service.assainissement@paysapt-luberon.fr

Apt, Auribeau, Buoux, Caseneuve, Castellet, Céreste,

Joucas, Gargas, Gignac, Lagarde-d'Apt, Lioux,

Murs, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon,

Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt,

Sivergues, Viens, Villars

SOGEDO 04 74 61 02 14

Lacoste

SUEZ 09 77 40 11 36

Bonnieux, Goult, Ménerbes, Roussillon

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC

Accueil Siège CCPAL

Lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h

Vendredi : 9h-12h / 13h-16h30

04 90 74 65 71

Service.assainissement@paysapt-luberon.fr



DÉCHETS

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Actualités et informations générales

04 90 04 80 21

contact@sirtom-apt.fr

www.sirtom-apt.fr

Service de ramassage des ordures ménagères et bacs jaunes

04 90 04 80 21 / 04 86 16 05 07

pierre.luciani@sirtom-apt.fr

Service de collecte des points d'apport volontaire (verre, papier, emballages)

04 90 04 80 21 / 04 86 16 05 05

jeanmichel.plot@sirtom-apt.fr

Déchetteries

dechetteries@sirtom-apt.fr

Viens 04 90 76 52 92

Mardi au vendredi : 8h-12h / Samedi 13h-17h

Apt 04 90 04 03 95

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-17h

Jeudi : 14h-17h

Coustellet 04 32 52 00 98

Lundi au samedi 8h-12h/14h-17h

Fermé le mardi

LES ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE

APT

Le Nid – Boulevard Maréchal Foch.

04 90 74 11 85 – creche.lenid@paysapt-luberon.fr

La Chrysalide Maison de la petite enfance

Voie Domitienne

04 90 05 57 86 | creche.lachrysalide@paysapt-luberon.fr

GARGAS

La Boîte à malice Chemin de la Plantade

04 32 50 10 02 | creche.laboiteamalice@paysapt-luberon.fr

CASENEUVE

Les Pitchouns du Luberon Quartier Labaud

04 90 75 71 87 | creche.lespitchouns@paysapt-luberon.fr

CÉRESTE

La Baleine bleue Place du Général de Gaulle

04 92 77 78 67 | creche.labaleinebleue@paysapt-luberon.fr

SAINT-SATURNIN-LES-APT

Les Pitchounets Chemin Saint-Roch

04 90 75 46 23 | creche.lespitchounets@paysapt-luberon.fr

GOULT

Le Lièvre et la Tortue Chemin des lièvres

04 90 72 68 89 | creche.lievreetlatortue@paysapt-luberon.fr

Le règlement des crèches est consultable sur le site internet de la CCPAL www.paysapt-luberon.fr

Lieux d'Accueil Enfants – Parents / LAEP

Située dans les locaux de la Maison de la petite enfance. La Petite Maison est un lieu d'accueil enfant-parents.

L'accès est libre et gratuit, les lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 11h30.

Relais assistantes maternelles / RAM

Installé dans la Maison de la petite enfance voie Domitienne
Lieu d'accueil et d'information à la disposition des parents à la recherche d'un mode de garde.

04 90 05 77 65 | ram@paysapt-luberon.fr

*Un territoire, des communes...
votre interco !*

Apt :
Auribeau :
Bonnieux :
Buoux :
Caseneuve :
Castellet :
Céreste :
Gargas :
Gignac :
Goult :
Joucas :
Lacoste :
Lagarde d'Apt :
Lioux :
Ménerbes :
Murs :
Roussillon :
Rustrel :
Saignon :
Saint-Martin-de-Castillon :
Saint-Pantaléon :
Saint-Saturnin-lès-Apt :
Sivergues :
Viens :
Villars :



Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

Chemin de la Boucheyronne | 84400 APT

04 90 04 49 70

contact@paysapt-luberon.fr

www.paysapt-luberon.fr